

HAITI OBSERVATEUR



Lè manke gid, pèp la gaye !

Fondé à New York,
cet hebdomadaire est édité
par la société
Haïti-Observateur Group, Inc.
www.haiti-observateur.ca
Haïti-Observateur
P.O. Box 356237
Briarwood, NY 11435-6235
Tél. (718) 812-2820
haiti_observateur@yahoo.com
New York: \$1,00
Partout ailleurs : 1,50 \$
Haïti: 20 gourdes
Tél. (718) 812-2820

VOL. XXXVII, No. 39 New York : Tél. : (718) 812-2820; • Montréal (514) 321-6434; • Port-au-Prince: (011 509) 223-0785 • Paris (33-1)43-63-28-10 11 - 18 octobre 2017

EN QUÊTE D'UNE FORMULE POUR SATISFAIRE LES MÉCONTENTIS

Jovenel Moïse s'inspire de Michel Martelly...

Mais parviendra-t-il à doubler le dangereux cap avec le président de la Chambre basse ?

Par Léo Joseph

Tout en lançant une offensive de relations publiques avec l'aide de certains organes de presse du

s'est rendu compte que les gaz lacrymogènes, la matraque, les canons à eaux et les tirs à hauteur d'homme ne sauront persuader les manifestants de rentrer chez eux. Aussi cherche-t-il d'autres solu-

Plim, lorsque Laurent Salvador Lamothe fut éjecté du gouvernement. Mais quoi qu'il fasse et dise, il se voit confronté au problème de décharge avec ses choix.

Les différentes formules avancées n'ont pas donné les résultats escomptés. Car Jovenel Moïse n'a pas les moyens de sa politique. Dans ces moments difficiles, tout le monde se comporte en mercenaire. Seuls les millions peuvent résoudre les problèmes. Michel Martelly en sait long. Puisque toutes les fois que la grogne populaire incite les mécontents à descendre dans les rues, c'était le fonds PetroCaribe qui payait le pot cassé. Mais la source ayant tari, et la communauté internationale lui tenant la dragée haute, Nèg Bannan nan ne peut trouver les moyens pour financer ses projets. Son dernier rempart reste ses bailleurs fonds locaux, les hommes d'affaires qui ont financé sa campagne présidentielle. Là encore, ce secteur est devenu moins « généreux », car les garanties de la restitution des fonds avancées ne sont pas nécessairement au ren-

dez-vous.

L'équipe Moïse-Lafontant a vraiment le dos au mur. A bien

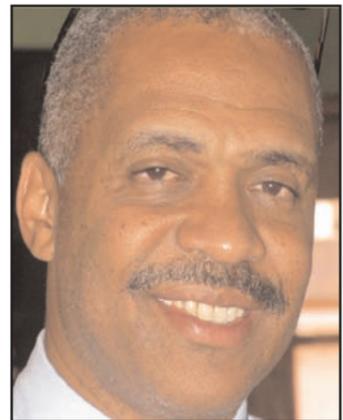
considérer, les secteurs qui descendent dans les rues sont deve-

Suite en page 8



Le président Jovenel Moïse, condamné à jeter du lest.

pays, pour diffuser une version maquillée de la réalité, Jovenel Moïse se multiplie par quatre pour tenter de sauver les meubles. Il



Le Premier ministre Jacques Guy Lafontant, est-il en passe de devenir l'agneau pascal ?

tions, dont celle qu'il juge la plus séduisante est le modèle de Michel Martelly, qui avait opté pour faire appel à Evans Paul, dit K-

UN JURY AYANT DÉCIDÉ QU'IL Y
A MOTIF D'INCUPLATION

Joseph Baptiste plaide non coupable



L'ex-président Michel Martelly, quels secrets couve-t-il avec Joseph Baptiste ?

Après examen de la plainte déposée par un agent du Federal Bureau of Investigation (FBI) s'étant présenté comme investisseur dans un projet de construction d'un port à Fort Liberté, un jury a décidé, le mercredi 4 octobre 2017, qu'il y a motif d'inculpation du colonel retraité et dentiste de l'Armée américaine, Joseph

Suite en page 2

APRÈS PLUS D'UN AN D'INCARCÉRATION,
SOUS UNE CAUTION DE 2 MILLIONS \$

Le pasteur Luckner Lorient pourrait recouvrer bientôt sa liberté



Le pasteur Luckner Laurient (au centre) entre son interprète et son avocat, invisible, le 28 juillet 2016, au tribunal. Voir page 3

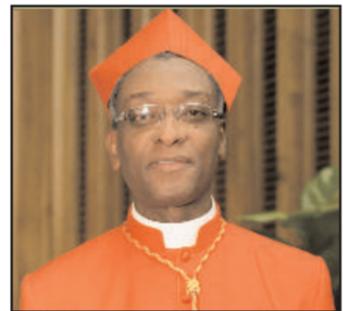
REMUE-MÉNAGE DANS LE CLARGÉ CATHOLIQUE

Le cardinal Langlois reste aux Cayes



Mgr Guire Poulard, ancien archevêque de Port-au-Prince.

Le remue-ménage occasionné dans le Clergé catholique, en Haïti, suscité par la retraite de l'archevêque de Port-au-Prince, n'aura pas favorisé le retour de l'unique cardinal haïtien à la capitale, bien qu'il souhaite ardemment ce déplacement. Des sour-



Cardinal Chibly Langlois, archevêque des Cayes.

ces proches des institutions catholiques, à la capitale haïtienne, ont révélé que la décision de maintenir Chibly Langlois là où il est serait en relation avec le scandale qui secoue présentement l'Université Notre-Dame. De telle sorte que le cardinal n'aura pas les



Mgr Max Leroy Mesidor, le nouvel archevêque de Port-au-Prince.

coudées franches pour y mener les actions comme il aurait voulu. Monseigneur Guire Poulard a sollicité et obtenu sa retraite du Vatican, pour cause de maladie. Voulant se retrouver au centre de

Suite en page 3

UN JURY AYANT DÉCIDÉ QU'IL Y A MOTIF D'INCULPATION Joseph Baptiste plaide non coupable

Suite de la page 1

Baptiste. Lors d'une audience prévue pour le jeudi 12 octobre, à la Cour fédérale de Boston, Massachusetts, l'avocat de l'accusé fera une requête relative aux évidences retenues contre son client. M. Baptiste, qui a plaidé non coupable, par la voix de son avocat, promet de défier ses accusateurs de prouver leurs allégations.

En effet, selon Donald Laroche, un jury a décidé d'inculper son client à partir des témoignages fournis par un agent non identifié du FBI. Selon des experts en procédures juridiques fédérales, le fait par la commission d'examineurs de conclure à l'inculpation de Joe Baptiste, après l'examen des faits exposés par cet agent fédéral, rend quasiment impossible de prouver l'innocence de ce dernier, surtout que M. Baptiste, dans le cadre de ses négociations avec cet agent du FBI, qu'il prenait pour un investisseur dans son projet de construction du port de Fort Liberté et d'une cimenterie, au coût d'environ d'USD 80 millions \$, met à nu, au-delà d'aucun doute, tout le processus d'octroi de contrats par les gouvernants haïtiens.

Trois chefs d'accusation

Dans l'acte d'accusation de Joseph Baptiste, trois chefs d'accusation sont retenus contre lui. Premièrement, conspiration pour violer les lois des États-Unis; deuxièmement, violation des lois sur les voyages; puis, blanchiment d'argent.

Dans l'esprit de l'acte d'accusation, il est reproché à Joseph Baptiste d'avoir mené des activités dont l'objectif consiste à violer les lois des États-Unis. L'agent du FBI, qui était son interlocuteur dans toutes ces démarches, et qui agissait à l'instigation de l'institution dont il fait partie, a eu le soin de documenter tous les rencontres et les sujets discutés avec Baptiste.

D'autre part, l'agent énumère les voyages effectués par Baptiste, dans le cadre des négociations et comment ce dernier a expliqué, dans les moindres détails, la manière dont s'effectuent le versement des valeurs sol-

licitées en guise de ristournes aux autorités haïtiennes équivalant aux 10 % du coût total du projet. Tout en ayant soin de préciser que ces procédés sont couramment utilisés pour que les montants versés aboutissent sans encombre à leurs destinataires. Mais, plus important encore, pour tromper la vigilance des autorités américaines chargées de surveiller ce genre d'activités.

L'accusation de blanchiment d'argent s'explique par le fait que les USD 50 000 \$ encaissés via le compte en banque de l'organisation de bienfaisance de Joseph Baptiste, dans une institution bancaire américaine, sous un faux prétexte, constitue une violation de la loi sur le blanchiment des avoirs. À noter que, tout au long de l'acte d'accusation, l'accusateur rappelle que les deux versements de USD 25 000 \$ chacun touchés par l'intéressé sont classés sous la rubrique « *don humanitaire* »; alors que, selon l'acte d'accusation, les USD 50 000 \$ versés par l'agent du FBI à Joseph Baptiste, un colonel retraité de l'Armée américaine et un dentiste de profession, ont été utilisés à des fins personnelles.

L'avocat de Joe Baptiste a déclaré que, contrairement aux rumeurs qui sont colportées, son client n'est pas en prison, laissant croire que la libération sur engagement personnel qui lui avait été octroyée originellement, après son arrestation à Maryland, est maintenue. Me Laroche a expliqué à *Haïti-Observateur* que Dr Baptiste reste chez lui, vacant à ses activités professionnelles, indiquant, de surcroît : « *Nous serons à Boston, au Tribunal du District des États-Unis du Massachusetts, mercredi 12 octobre 2017 pour la lecture de l'acte d'accusation* ». Dans la foulée, il a précisé que « (...) à cette occasion Dr Baptiste plaidera non coupable. À partir de ce moment, les procureurs seront obligés de soumettre les évidences qu'ils prétendent avoir pour étayer leurs allégations ».

Le cas Joseph Baptiste : Des pistes ouvertes à la justice fédérale ?

Dans la mesure où la justice fédérale

fait jurisprudence de cas d'accusés ayant plaidé coupables ou trouvés coupables, il y a des possibilités que les co-accusés non identifiés, ou encore l'« *officiel élu* » dont le nom n'est pas révélé dans l'acte d'accusation soient également mis en cause. Surtout qu'il s'agit d'argent du gouvernement fédéral (car décaissé par une agence fédérale, en l'occurrence le FBI) sollicité dans le cadre d'une opération de corruption.

L'acte d'accusation du Dr Baptiste mentionne les rôles joués également par un avocat et un officiel du gouvernement haïtien, qui s'engagent à inciter la haute autorité concernée à signer le contrat octroyant le droit de construction du port. Bien que l'identité de cet « *officiel élu* » ne soit pas mentionnée, des personnes liées au dossier Baptiste font croire qu'il s'agit de Michel Martelly. On ne saurait les contredire quand on sait que, dans le contexte haïtien, il n'existe aucun « *officiel élu* » autre que le président à pouvoir donner la garantie que l'accord pour la réalisation d'un tel projet soit obtenu. Autant qu'on sache, une telle décision constitue la chasse gardée du président de la République. D'ailleurs, traditionnellement, aucun sénateur ou député (en tant qu'officiels élus) n'a jamais l'occasion de signer un accord octroyé à une compagnie, nationale ou étrangère, en vue de la réalisation d'un quelconque projet.

On se demande, par ailleurs, pourquoi l'acte d'accusation contre Joseph Baptiste a négligé de mentionner un quatrième chef, celui de détournement fiscal. Puisque en recevant les USD 50 000 \$ de manière clandestine tout en dénaturant son origine et à quels fins ils ont été destinés, l'intéressé a les coudees franches pour traiter comme bon lui semble ces valeurs, y compris omettre de les rapporter sur sa déclaration d'impôts. En tout cas, il semble que les autorités fédérales aient de très bonnes raisons de le ménager.

Michel Martelly dans les lunettes de la justice fédérale dans l'affaire Baptiste ?

À lire l'acte d'accusation de Joseph Baptiste et connaissant le mode de fonctionnement de la justice fédérale américaine, on ne peut exclure la possibilité que Michel Martelly, se trouve dans les lunettes de la justice fédérale américaine, dans le cadre de l'affaire Baptiste. Ce qui signifie que le premier président *tête kale* serait en contrevention avec la justice américaine pour encore une autre raison.

En effet, bien que Sweet Mickey n'ait pas été cité comme receveur illégal de fonds de Joe Batiste, qui n'a pas remis les USD 50 000 \$, comme promis, au « *haut fonctionnaire élu* », les relations qu'il a développées avec l'accusé montrent clairement qu'il s'agit d'une pratique courante des dirigeants haïtiens d'octroyer des contrats en échange de ristournes. Les détails fournis par Joe Batiste, dans le cadre des négociations sur la construction du port avec les dirigeants haïtiens, fournissent un luxe de détails sur la pratique de la réception de pots de vin, par les plus hautes autorités du pays, en contrepartie de la signature de contrats.

Les explications qu'a fournies Baptiste sur la manière de négocier le montant des pots de vin et le modus operandi de la livraison des fonds doit aider à résoudre les problèmes rencontrés par les autorités judiciaires américaines se trouvant confrontées au mur de silence des acteurs impliqués dans l'octroi de pots de vin à Michel Martelly et à ses collaborateurs en ce qui a trait aux contrats signés avec des compagnies pour la reconstruction d'Haïti. Car que, une partie des fonds donnés pour la reconstruction d'Haïti, suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010, provenant du gouvernement américain, la loi des États-Unis prévoit la mise en accusation de personnes ayant conspiré en vue du détournement de ces fonds.

L'affaire Baptiste pourrait ouvrir une boîte de Pandore

Toutes choses étant considérées égales, dans la mesure où Joseph Batiste serait trouvé coupable des accusations portées contre lui, son cas pourrait bien ouvrir une boîte de Pandore.

Car toute une série de compagnies étrangères, notamment dominicaines et américaines, ont été engagées dans l'effort de reconstruction du pays; et des articles de journaux ont dénoncé comment des centaines de millions destinés à la reconstruction d'Haïti ont été décaissés alors que peu de travaux ont été réalisés.

À date, ceux qui sont accusés de participer au détournement de fonds de reconstruction, y compris le sénateur dominicain Félix Bautista, dont trois compagnies de construction avaient obtenu des contrats de gré à gré signés par l'ex-président Martelly, ainsi que des firmes nord-américaines dont les propriétaires sont déclarés proches de l'ex-président démocrate américain Bill Clinton, jouissant de l'impunité, n'ont jamais été inquiétés. Aussi la description des négociations ayant culminé au paiement d'USD 50 000 \$ à M. Baptiste peut-elle aider à lever le voile sur le mystère entourant cette vaste opération criminelle.

Si les autorités judiciaires fédérales avaient Sweet Mickey dans leur collimateur pour d'autres causes, il y a fort à parier que le cas Baptiste permet d'ouvrir des pistes intéressantes sur la manière dont les dirigeants haïtiens mènent l'opération de pots de vin favorisant le blanchiment des avoirs.

En indiquant son intention de lutter de tous ses forces et moyens pour prouver son innocence, Joseph Baptiste s'engage dans la même voie que d'autres accusés, notamment Guy Philippe. Rappelons pour mémoire que, à l'ouverture de son procès, la première semaine du mois de janvier de cette année, y compris durant les quatre mois suivants, celui-ci affichait un optimisme à tout casser qu'il allait sortir des griffes de la justice américaine. Mais, par la suite, on se rappelle comment il a été acculé, face à l'implacable évidence présentée par les autorités fédérales, de plaider « *coupable* ». Comme l'a dit un observateur qui connaît bien les activités de Joe Baptiste, à Washington et en Haïti, « *Ce ne sera pas la première fois qu'un client aura menti à son avocat* ».

L.J.

LE COIN DE L'HISTOIRE

Les malheurs de la bourgeoisie nationale (suite)

Par Charles Dupuy

Tout au long du XIXe siècle, les hommes d'affaires, les commerçants et grands planteurs haïtiens feront preuve d'imagination et d'esprit d'entreprise. C'est sans subvention de l'État et sans participation étrangère que les investisseurs haïtiens de l'époque introduisirent le chemin de fer dans leur pays. À la fin du XIXe siècle déjà, les Gonaïviens prenaient le train pour se rendre à Passe-Reine ou à Ennery, alors que la Société des chemins de fer du Nord reliait le Cap à la Grande-Rivière. (Il s'agissait, au Cap, d'un syndicat financier animé par Nemours Auguste et, aux Gonaïves, d'une concession d'exploitation accordée à l'homme d'affaires Rodolphe Gardère).

Tous ces lourds travaux d'infrastructure ont été réalisés, j'insiste, avec un capital exclusivement haïtien. Si une bourgeoisie haïtienne so-disant retardataire avait, par manque de vision, refusé la technologie du XIXe siècle, comment expliquer alors que, très précisément à cette

époque, les Jacméliens ont installé dans leur ville une usine hydro-électrique, et qu'ils envisageaient même de construire une salle d'opéra afin de recevoir dignement les grandes divas d'Europe et d'Amérique ?

C'est encore à Jacmel, en 1818, qu'Hannibal Price établissait la première usine sucrière à vapeur au monde ! Il sera d'ailleurs imité par Nor Prophète, à Port-au-Prince, Joseph Clément Eusèbe, au Cap-Haïtien et quantité d'autres grands planteurs à travers le pays. Les Haïtiens créatifs ne manquaient pas à l'époque. Edmond Paul, le théoricien et idéologue du Parti libéral, était aussi un industriel qui exploitait sa Manufacture des Savons d'Haïti afin de concurrencer les ruineuses importations de savons de lessive fabriqués aux États-Unis et de savons de toilette arrivant de France. Notre riche compatriote Bien-Aimé Rivière possédait une très florissante compagnie de transport maritime, un atelier de forge et une usine à glace. Cincinnatus Leconte, avant de devenir président de la République, était un riche

industriel qui possédait des manufactures de bougies, de vermicelle, ainsi qu'une briqueterie pourvue d'équipements ultramodernes : pompes, malaxeurs et fours géants. À ceux-là on peut encore ajouter les Delva, les Séjourné, les Barbancourt, les Duverneau, les Villejoint qui, tous, prenaient des risques et se lançaient dans la production industrielle.

Pendant tout le XIXe, Haïti s'est modernisée à un train d'enfer. Nous recevions chez nous le tramway, le câble transatlantique, le télégraphe terrestre, le rail et le téléphone. Port-au-Prince a été la deuxième ville du monde, juste après New York, à disposer du téléphone automatique. Le président Nord Alexis, qui est né à la fin du règne de Christophe (1816), et dont on disait même qu'il était le fils de ce dernier, (en fait, il était son petit-fils), s'entretenait au téléphone avec ses ministres. À cette époque, les bourgeois du Cap s'associaient pour fonder l'Hôpital Justinien, pour éclairer leur ville à l'électricité (avant Paris !) et pour publier un quotidien, *Le Câble*.

Malgré tout, certains observateurs considèrent que l'élite haïtienne n'avait pas la fibre industrielle. À les entendre, l'échec de notre élite s'explique par son manque d'audace et d'esprit de compétition, c'est parce qu'il lui aura fait défaut les belles vertus bourgeoises d'austérité, d'ardeur au travail, de courage, de rigueur, d'économie, de saine parcimonie qu'elle a échoué dans les multiples expériences ou tentatives d'industrialisation qu'elle a faites. En réalité, si l'indispensable modernisation d'Haïti a été freinée dans son élan, au XIXe siècle, ce n'est pas faute d'imagination, d'assurance, d'intelligence ou de détermination de la bourgeoisie nationale, mais à cause de la faiblesse du rare capital dont elle pouvait disposer. Ce capital était essentiellement détenu par de riches étrangers qui étaient, comme par hasard, nos créanciers. Il était aussi détenu par la Banque de l'Union parisienne, alias Banque nationale d'Haïti, qui contrôlait le plus gros des recettes de l'État, c'est-à-dire le revenu de nos douanes. Les Haïtiens avaient de bonnes idées et la meilleure volonté du monde, mais ils ne disposaient pas du capital, lequel était enfoui dans les coffres des étrangers.

Sans se laisser abattre, les industriels haïtiens se révéleront étonnam-

ment actifs et dynamiques. Dans son ouvrage *Économie politique de la corruption*, Leslie J.R. Péan nous apprend qu'au début des années 1820, « *les négociants et armateurs haïtiens avaient plus d'une vingtaine de goëlettes et de bricks dont les plus connus avaient pour noms L'Union, L'Haïtien, L'Eugénie, La Belle Victoire, La Confiance, Les deux amies, etc. Ces bateaux qui étaient d'une moyenne de 110 tonnes, transportaient du café et d'autres produits haïtiens dont le bois de campêche dans des ports aussi divers que Londres, Le Havre, Saint-Thomas, New York, New-Orleans, etc.* » (p.225). Rappelons que Pétion avait envoyé deux bateaux-exposition haïtiens visiter les ports étrangers. Ces bateaux, Le Coureur et Le Conquérant, chargés de nos produits nationaux, bois de campêche, café, coton, cacao, sucre, et montés par des équipages exclusivement haïtiens, entraient dans la rade de Philadelphie ou dans les eaux de la Tamise, en provoquant, d'après Bellegarde, « *l'intérêt le plus sympathique* ». (*Histoire du peuple haïtien*, p.119) (à suivre)

coindelhistoire@gmail.com
(450) 444-7185 ou (514) 862-7185

LA SEMAINE EN VRAC

Malnutrition et apprentissage

Par Moun

Le 15 septembre dernier, les Nations Unies ont présenté, au siège de la FAO, à Rome, un rapport sur la faim dans le monde. Je saisis cette occasion pour réclamer l'éradication en Haïti dans le court terme de la malnutrition aigüe et sévère chez les enfants d'âge préscolaire (2-6 ans).

La malnutrition aigüe, qui peut dégénérer en malnutrition sévère, expose le jeune enfant à un état de santé précaire, à un ralentissement du développement physique et mental et à un risque élevé de mortalité. Les pratiques inadéquates de l'alimentation du jeune enfant dans les milieux pauvres sont la cause majeure de ce mal. En effet, la croissance physique et mentale exige une nutrition équilibrée et il existe des liens « *per-vers* » entre la pauvreté et la malnutrition.

Les enfants, qui souffrent de malnutrition, ont un poids trop faible pour leur taille. Ils subissent

une carence en iode, en vitamine A et en protéines.

Les signes cliniques de la malnutrition aigüe et sévère sont : la maigreur, la prédominance des côtes et l'apparence d'un vieil homme (marasme); l'œdème nutritionnel, la diminution de l'appétit, le changement des cheveux, les plaies, le faciès lunaire, l'irritabilité et l'apathie (kwashiorkor).

La malnutrition aigüe et sévère et leurs effets ont été étudiés en Haïti par des experts et des programmes ont été développés et expérimentés pour leur éradication. Cependant, ces programmes n'ont pas eu de suivi et ont été abandonnés.

Le Programme de nutrition supplémentaire, PNS, promeut :

La protection et l'encouragement de l'allaitement maternel jusqu'à deux ans;

L'éducation nutritionnelle pour les parents;

L'alimentation avec le sel iodé et des fruits et légumes produits et disponibles localement introduits

à partir de six mois;

Des aliments tels que la pâte d'arachides;

Des aliments riches en fer et en vitamines A, tels que pois (de toutes sortes), poissons écrasés;

Lait — les enfants ont besoin de lait pour grandir en santé. Il faut questionner ce qui est arrivé à notre production de lait qui avait bien démarré.

Œufs —

En plus, les professionnels recommandent des mesures comme la vaccination, l'hygiène corporelle et celle des aliments et le traitement de l'eau.

Tout cela devrait être à notre portée. Il s'agit d'assurer un suivi des expériences déjà faites et de pérenniser les acquis pour obtenir une réduction de la prévalence de la malnutrition aigüe et sévère, en vue de commencer à résoudre les problèmes de la nutrition chez la petite enfance en Haïti. (Pour plus de détails, voir le texte de Mohamed Ag Ayoya, disponible sur l'Internet).

REMUE-MÉNAGE DANS LE CLARGÉ CATHOLIQUE

Le cardinal Langlois reste aux Cayes

Suite de la page 1

l'action, par souci d'exercer plus de contrôle sur les menées peu orthodoxes qui se donnent libre cours à l'Université Notre-Dame, dont les finances ne sont pas au beau fixe, le cardinal s'est empressé de solliciter l'autorisation de cumuler les deux postes. Il voulait conserver son siège à la ville des Cayes, dans le sud du pays, et assumer en même temps les responsabilités de l'archevêque sortant de Port-au-Prince.

Mais les autorités vaticanes, qui ont, dit-on, mené une enquête sur les affaires de l'Université, en butte à des détournements de fonds, n'ont pas jugé qu'il soit « *sage* » d'accéder à la demande de M. Langlois.

Les tractations de ce dernier pour succéder à Mgr Guire Poulard, tout en conservant son siège à la deuxième ville du pays, n'ont pas abouti. Dans les milieux proches de l'Église catholique d'Haïti, on laisse croire que l'Université Notre-Dame ne s'est pas encore relevée du scandale qui l'a secouée. Aussi le Vatican a-t-il conclu de choisir un remplaçant jugé « *plus rigoureux* » dans ses déci-

sions pour succéder à Mgr Poulard.

En effet, selon ces mêmes sources, le Saint-Siège a jeté son dévolu sur l'archevêque du Cap-Haïtien, Mgr Max Leroy Mésidor, pour devenir archevêque de Port-au-Prince. Ce choix est d'autant plus important pour les autorités vaticanes que celui-ci n'a pas la réputation d'être proche du cardinal Langlois. Aux yeux du Vatican, fait-on encore remarquer, cela est très important, surtout qu'il faudra bien « *surveiller le grain* », après les actes de brigandage qui ont été perpétrés dans les finances de l'Université Notre-Dame. Cela reste une préoccupation pour Rome, puisque « *les écuries d'Augias n'ont toujours pas été nettoyées* » à la satisfaction de toutes les victimes.

Certes, on apprend que l'institution continue de subir les contrecoups de la malversation dont elle a été l'objet. Car elle traîne encore un « *manque à gagner* » qu'il reste encore à réparer.

Tout n'est pas rentré dans l'ordre, à l'Université, car certains membres du personnel peinent encore à toucher leurs salaires au début du mois. On prétend que

c'est le cas, par exemple, pour des gardiens et des personnes qui assurent la propreté de la cour.

On affirme, d'autre part, que l'institution est confrontée à l'absence de certains membres du personnel enseignant, qui tardent à regagner leurs postes, car mécontents de ne pas recevoir leurs payes à temps.

Ceux qui sont au courants des opérations, à l'Université, sont presque unanimes à imputer à l'archevêque des Cayes certaines dérives constatées dans l'administration de l'institution. Non parce qu'il y soit directement impliqué, mais plutôt on lui rend responsable de tolérer certaines des personnes responsables du désordre.

Le nouvel archevêque de Port-au-Prince est né le 6 janvier 1962, à Saint-Marc, dans le département de l'Artibonite. Consecré, en janvier 1988, pour le diocèse des Gonaïves, il fut désigné évêque de Fort-Liberté par le pape Benoît XVI, le 9 juin 2012, avant de recevoir l'ordination épiscopale par Mgr Bernardito Aza, alors nonce apostolique, un mois plus tard, soit le 28 juillet.

APRÈS PLUS D'UN AN D'INCARCÉRATION, SOUS UNE CAUTION DE 2 MILLIONS \$

Le pasteur Luckner Lorient pourrait recouvrer bientôt sa liberté

Un pasteur haïtien en détention depuis plus de deux ans, sous l'accusation d'avoir ignoré un ordre de désoccupation de la municipalité de New York. Il avait été arrêté après qu'un incendie à son immeuble se trouvant à Flatbush, Brooklyn, New York, eut occasionné la mort d'une personne et blessé plusieurs. Selon son nouvel avocat, sa caution initiale, qui était fixée à USD 2 millions \$, qu'il ne pouvait pas payer, a été révisée à la baisse par le juge, après que le défenseur eut donné des garanties que son client ne

constitue guère un risque de fuite.

En effet, Donald Laroche a précisé que, lors de la première comparution au tribunal de pasteur Luckner Lorient, 80 ans, à la Cour suprême de New York, le jeudi 28 juillet 2016, le procureur de Brooklyn l'avait inculpé pour homicide involontaire dans la mort de Jeff Fredrick, 24 ans, survenue lors de l'incendie qui avait éclaté dans l'immeuble de M. Lorient, le 19 novembre 2014. Incapable de trouver les fonds nécessaires pour satisfaire les exigences de la caution, il

restait en prison depuis lors. L'intervention de M. Laroche dans le dossier semble sur le point de changer la donne. Il a affirmé pour *Haïti-Observateur* qu'il croit fermement qu'il parviendra à le sortir de prison.

Me Laroche a expliqué que lors de la séance du 26 septembre 2017, le juge a entendu les délibérations relatives à la première plaidoirie sur la motion concernant la suppression de n'importe quelles déclarations que le pasteur Lorient aurait pu faire en 2014, à la faveur de l'incendie qui avait éclaté à son

immeuble situé au numéro 1434 Flatbush Avenue. À cet égard, le policier, qui avait procédé à son arrestation, ainsi que le capitaine des pompiers, avaient témoigné contre lui. L'audition continuera, le mercredi 12 octobre, au cours de laquelle un autre responsable du maintien de l'ordre sera appelé à témoigner. Puis, dit encore l'avocat, le 23 octobre 2017, débutera le procès avec assistance de jury.

Pour l'instant, dit en outre Me Laroche, pasteur Lorient reste en prison moyennant une caution de 250 000 \$. L'avocat se félicite d'avoir incité le tribu-

2014.

L'avocat Kofman présentait le pasteur comme « *une personne âgée souffrant de diabète qui n'a aucun contrôle de ce qui se passait dans son immeuble et qui essayait d'expulser les criminels qui y vivaient* ».

Mais le défunt procureur Ken Thompson avait déclaré dans un communiqué : « *Cet accusé était très conscient du danger que représente une maison d'habitation illégale. Mais il a décidé d'ignorer les multiples violations et ordres d'évacuation qui ont été émis au cours de plusieurs années, et qui a eu*



L'incendie qui s'est déclaré, durant la nuit du 19 novembre 2014, a occasionné un mort et des blessés.

nal à baisser la caution originellement fixée à 2 millions à 1 million, et maintenant à 250 000 \$. Donald Laroche, qui est également un pasteur, dit qu'il prie que son client soit libéré sous caution.

S'il est reconnu coupable, Lorient est passible d'une peine de quinze ans de réclusion. Selon Ross Kofman, l'avocat qui avait la charge du dossier originellement, vu l'âge de l'accusé, cette peine « *équivalait à une condamnation à mort* ».

Les avocats de la ville insistaient à dire que le propriétaire avait lui-même modifié l'immeuble d'un étage en trois étages. Mais M. Lorient a réitéré que ses locataires du second et troisième étages avaient illégalement réalisé le lotissement de la maison d'une famille.

Les investigateurs, qui avaient inspecté l'immeuble, ont déclaré que, pasteur Lorient, qui avait son église, l'Église baptiste Clarté Céleste, au premier étage, avaient entassé des « *travailleurs* » dans des pièces exiguës, sans tenir compte de leurs plaintes relatives à l'eau fuyant les tuyaux et des murs moisissés recouverts de câbles électriques liés à des circuits surchargés. Et la maison avait un escalier de secours qui ne fonctionnait pas.

Un collègue de Lorient, pasteur Luc Pierre, alors président de l'Association du Clergé haïtien et pasteur titulaire de longue date de l'Église du Nazaréen de la Nouvelle Jérusalem, située à Church Avenue, Brooklyn, s'en est révélé approbateur. Aussi avait-il déclaré : « *C'est une personne très respectable* ».

Selon les documents du tribunal, peu après l'incendie, Luckner Lorient devait dire aux policiers que le locataire qui se trouvait au second étage n'avait pas payé les loyers depuis 17 mois, alors qu'il sous-louait les pièces qu'il avait converties en cabines à « *toutes sortes de mauvaises personnes* ».

Le pasteur a été appréhendé alors qu'il revenait d'une mission en Haïti, le mardi 26 juillet

pour résultat cet incendie dévastateur ayant tué un jeune homme et blessé nombre d'autres personnes ».

Le juge Guy Mangano, qui est chargé d'entendre le cas, avait fixé sa caution à 2 millions \$. L'accusé n'était pas en mesure de verser cette valeur. L'intervention de Donald Laroche dans le dossier semble susciter de l'espoir chez pasteur Lorient qu'il pourrait retrouver sa liberté, en attendant que le tribunal décide de son sort.

Les déboires de Luckner Lorient ont plongé la communauté évangélique de Brooklyn dans l'émoi et affligent on ne peut plus ses collègues, qui ne savent plus que faire pour le sortir de ce mauvais pas. Assurément les dernières décisions du tribunal relatives à sa caution réévaluée à la baisse est le résultat de tous ses collègues élevant leurs prières vers le ciel en sa faveur.



DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

QUEL TITRE DONNER A CE BILLET ?

Comment échapper au tumulte du monde ?

Par Rosie Bourget

Vous avez un trop plein de ce qui se passe autour de vous ? Vous avez certainement déjà envie de vous éloigner un peu du tumulte du monde, de vous perdre dans un endroit loin de tout, sans ordinateur, sans portable, sans téléviseur, sans rien, pour pouvoir respirer un peu ? C'est le cas de la chroniqueuse de cette rubrique. Mais où pouvons-nous prendre refuge ?

Nous sommes tellement



Rosie Bourget.

dégoutée, il nous paraît quasiment impossible de trouver un titre pour cet article. Si dans certaines circonstances le silence est une marque de sagesse, dans d'autres il a certainement un goût amer. Surtout lorsqu'il s'agit d'une compatriote œuvrant non seulement pour l'avancement de son pays, mais aussi pour le bien-être de son peuple.

Dans un pays épuisé par de nombreuses crises, où des dirigeants sans scrupule, des hommes girouettes ont terni l'image de la défunte « Perle des Antilles », après avoir resté dans l'ombre pendant un bon bout de temps sans rien écrire sur la politique haïtienne, aujourd'hui, nous avons décidé de sortir de ce silence de cimetière. A chaque fois que

s'est joué l'avenir de notre terre natale, nous avons toujours montré un sentiment d'appartenance afin d'ajouter notre grain de sel dans la pâte.

Avez-vous réalisé que vous avez fait le mauvais choix lorsque vous avez jeté votre bulletin pour Jovenel Moïse ? Il n'y a pas longtemps depuis que vous ne cessiez de carillonner à longueur de journée, « *Neg Bannann nan, ban m bannann nan* ». Maintenant, avec des slogans hostiles contre le président inculpé, huit (8) mois après son installation à la magistrature suprême de l'Etat, il est question de « *nou pa p manje bannan n nan pou li pa trangle n* ». On organise des manifestations partout pour réclamer le départ de Jovenel Moïse et de son Premier ministre du pouvoir. On lance des grèves générales interminables. Difficile de ne pas mentionner l'insécurité qui bat son plein à une vitesse supersonique. C'est comme si nous avions besoin d'un rappel avec tout ce que les bulletins de nouvelles ne finissent plus de nous rapporter au sujet de Porto Rico, d'Haïti, de la Floride, de la fusillade à Las Vegas, de la Corée du nord, du Venezuela, de l'inondation à Houston, du tremblement de terre au Mexique, des Iles Vierges, de la destruction de Barbuda par l'ouragan Irma, de l'attentat à Edmonton, au Canada, possible éruption du volcan Agung, à Bali. Il y a plein de lieux qui font les manchettes et retiennent l'attention de l'actualité. Difficile de penser à toutes ces situations catastrophiques et rester les bras croisés.

Les pourparlers pour mettre fin à la crise politique en Haïti piétinent depuis belle lurette, alors que le Parlement semble être dé-

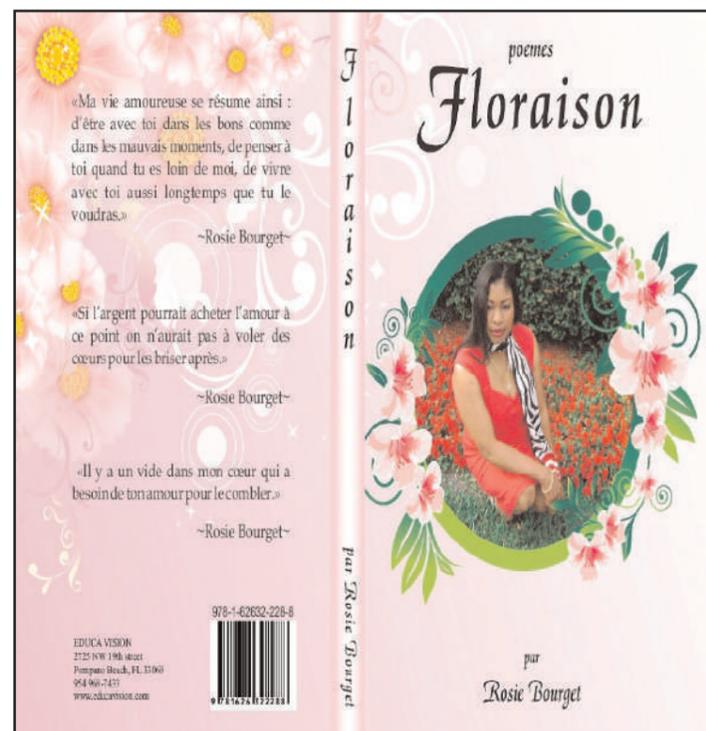
terminé à ne pas prendre une décision relative au statut de la diaspora et à l'avenir du peuple haïtien par rapport au budget 2017-2018 contesté, et qui a été voté par la majorité des deux chambres du Parlement, et publié dans le journal officiel *Le Moniteur*, daté du mardi 19 septembre 2017.

Ces conflits ou situations sont tellement compliqués et détériorés qu'il semble impossible que la vie prenne le dessus et que les choses tournent du bon côté. Pas facile d'espérer à la paix au Proche-Orient. Pas facile d'envisager l'ordre et le progrès en Haïti. Pas facile d'imaginer un renversement de situation au Venezuela. Serait-il dès lors possible encore, aujourd'hui, d'oser espérer que ce qui apparaît tout à fait improbable, pour ne pas dire franchement impossible, puisse encore arriver ? Est-il possible d'ouvrir une brèche dans nos doutes et nos hésitations ? Se peut-il que la paix revienne là où nous n'entendons que les bruits et les paroles de guerre ? Se peut-il que la justice fasse son chemin à travers les conflits d'intérêt, la recherche du profit exagéré et les complicités dans la corruption ? Loin de faire l'avocat du diable, d'ailleurs, ce serait une perte de notre précieux temps; il suffit de décrire la réalité telle qu'elle est. Mais c'est devant cette réalité incontournable, devant cet horizon bloqué que nous sommes tous conviés à espérer. C'est devant le risque, face aux difficultés insurmontables que l'espérance trouve sa vraie place. Ou plutôt que l'espérance montre un autre visage.

Quel avenir pour Haïti ?

Toute institution livrée à elle-même est vouée à l'échec. Malgré le soulèvement et les protestations populaires contre le Budget 2017-2018, qui a suscité pas mal de controverses, tout le monde s'en fout. Ce sont nos politiciens sans vergogne qui ont du plomb dans les oreilles, qui forcent le peuple haïtien à s'entretuer pour un morceau de pain rassis, ou bien pour un plat de lentille.

Alors que les médias étrangers ne cessent de traiter Haïti de tous les sobriquets, nul n'est censé ignorer que depuis son indépendance, il se trouve en proie à des difficultés telles : problèmes sociaux, violence, instabilité politique chronique. Cependant, n'est-ce pas ridicule de répéter sans répit, comme un perroquet, qu'Haïti est « *le pays le plus pauvre de l'hémisphère* » ? N'est-ce pas de la mauvaise propagande juste dans le but de saboter notre pays ? Aucune tempête ne dure cent ans. Après les nuages vient toujours le soleil. Même lorsque l'avenir d'Haïti demeure incertain, gardons l'espoir, car il est amené à voir des jours meilleurs. r_bourget@yahoo.com



HAÏTI-OBSERVATEUR EN LIGNE

En attendant la construction du nouveau site, l'édition hebdomadaire peut être téléchargée : haiti-observateur.ca

Ensuite cliquez sur ARCHIVES, puis choisissez l'édition courante ou celle désirée.

TASTE THE ISLAND

Haitian Bakery & Restaurant

460 Peninsula Blvd.

Hempstead, New York 11550

516-489-5925

CLOSED ON MONDAYS

Tues-Wed-Thurs 10:00 am-9:00 pm

Friday 10:00 am - 10:00 pm

Saturday 10:00 am - 10:00 pm

Sunday 10:00 am - 5:00 pm



Take Out & Catering
We serve
a
delightful array of dishes for
**Breakfast, Lunch and
Dinner**

Located Next to MERRICK LAUNDROMAT
AT

233-06 Merrick Blvd. (between 233rd St. &
234th St.) Phone: 718-341-8566

DE BROSE & STUDLEY, LLP

Richard A. De Brosse
Attorney at Law

ACCIDENTS * REAL ESTATE
MALPRACTICE

182-38 Hillside Avenue (Suite 103)
Jamaica Estate, N.Y. 11432

Tel.: 718-658-3000. Fax 658-658-3187

rdebrosse@QueensLegalPlaza.com

Frantz
Photo & Video Studio

PHONE: 718.953.4990 / 917.513.2118

843 FRANKLIN AVE. (Bt. UNION & PRESIDENTE)

FRANTZSTUDIO.COM



Weddings, Engagements, Bridal Showers, Baby Showers, Birthday Parties,
Graduations, Communions, Headshots, Enlargements (without Negatives),
Photo Restoration, Invitations, Passport photos & much, MUCH MORE!

NOTE DE PRESSE

LA PREMIÈRE ENCYCLOPÉDIE D'HAÏTILA PREMIÈRE ENCYCLOPÉDIE D'HAÏTI

Vient de sortir des presses des « Éditions Aupel » (Canada), le TROISIÈME TOME de l'œuvre colossale préparée par l'ancienne Présidente de la République d'Haïti, 1^{ère} femme Juge et magistrat à la Cour Suprême, maître Ertha Pascal Trouillot : « L'ENCYCLOPÉDIE BIOGRAPHIQUE D'HAÏTI » ».

Une mine de renseignements précieux, cet ouvrage unique, à rigueur scientifique, fruit de plus de cinquante années d'écriture et de recherches ininterrompues, plus de deux siècles d'anthologie humaine, d'illustres personnages, se révèle une réalisation titanesque, issue d'une ardeur presque sacerdotale et



Ertha Pascal Trouillot, avocate.

d'une ténacité sans faille pour illustrer le passé historique d'Haïti à travers ses acteurs, témoins ou assistants qui ont forgé l'idéal de ce coin de terre. Œuvre patiemment élaborée pour

être livrée dans sa forme achevée :

Présentation parfaite — Haut de gamme Reluire soignée .. Incrustations or .. Signet en tissu et tranchefile .. Tranches de tête, de pied et de gouttière dorées. Plus une édition de luxe.

« L'Encyclopédie Biographique d'Haïti », vrai travail de bénédictin, collige les personnalités d'Haïti ou d'ailleurs dont les travaux ou les prouesses ont influencé le devenir de la société haïtienne.

« L'Encyclopédie Biographique d'Haïti » est le tribut des nuits de veille attardée, de quêtes incessantes, de fouilles dans les bibliothèques privées et publiques, dans les archives nationales ou de famille ; de renseignements ou témoignages, de consultations, de traitement des données ; d'inscriptions gravées sur les stèles des monuments publics et lieux de repos ; d'interrogatoires incessantes et vérifiables posées aux descendants ; de références photographiques puisées à même les trésors ancestraux ; de visite des grandes capitales du monde en quête d'informations éparpillées et inédites, ect.

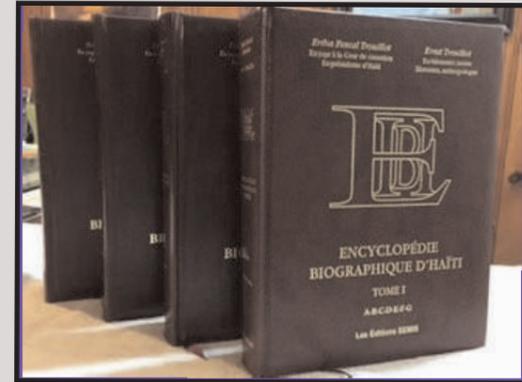
« L'Encyclopédie Biographique d'Haïti » se veut le recueil des gloires, des peines et misères enregistrées dans le tissu social, et illustrées par des personnages hors du commun.

« L'Encyclopédie Biographique d'Haïti » n'est pas un ouvrage politique. Com-

me le soutient le préfacier du 3^{ème} tome : « *Ce n'est pas un annuaire, ni un livre d'histoire événementielle. Ce n'est pas un panégyrique ni un Who is Who. N'y cherchez aucune malice, car il n'y en a pas* ».

L'ouvrage est sans prétention littéraire. Il renseigne, informe, rappelle, instruit, réhabilite, honore et vise un futur historique amélioré et positif. Comme toute œuvre humaine, il appelle à s'améliorer, à s'agrandir dans la continuité, par de nouvelles silhouettes, de nouvelles figures emblématiques, de nouveaux entrants tirés dans la vaste galerie nationale.

Que ceux qui brûlent du désir de renaître avec le peuple d'Haïti et son épopée viennent s'abreuver à la source féconde des pages glorieuses de son histoire toutes scellées du souffle épique et apprécier en hommage posthume à Ernst et en admiration reconnaissante à Ertha qui, seule, durant des décennies, a parachevé les quatre (4) volumes livrés aujourd'hui à la délectation des lecteurs.



Ertha Encyclopedie Book Picture

FAITES VOTRE COMMANDE, TOME I ; 2 ; 3 ; 4 ; OFFREZ EN CADEAUX POUR : ANNIVERSAIRE, FIANÇAILLES, MARIAGE, NOUVEL AN, GRADUATION, SOUVENIR DE FAMILLE, BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE, UNIVERSITAIRE, CONCOURS DE TOUT GENRE, PRIME D'EXCELLENCE, PRÉSENT À UN VIP, COLLECTIONNEUR, CADEAU PRÉSIDENTIEL, DIPLOMATIQUE OU CONSULAIRE. En toutes occasions, OFFREZ OU PROCUREZ-VOUS UN CADEAU DE CLASSE, UN CADEAU ROYAL, appeler : « ENCYCLOPÉDIE BIOGRAPHIQUE D'Haïti ». Le tome 4, déjà sous presses, sera bientôt disponible.

Voici les voies et moyens :

PHONE : 347 – 697 – 9457

Adresses : a) E – MAIL :

Ertha@erthavision.com

b) Mme Ertha Pascal Trouillot

GLEN OAKS, NY 11004 - 0309

BESOIN D'UNE AMBULANCE POUR SAUVER DES VIES

La clinique JACQUES VIAU du batey de Consuelito, en République dominicaine, inaugurée le 6 mai 2016, commence à fonctionner, avec un équipement trop modeste pour garantir un accueil adéquat de la communauté de façon pérenne.

Il y manque encore un outil important et indispensable pour le transport des malades dont l'état de santé nécessiterait des soins appropriés et urgents. Il est donc d'une extrême importance que la clinique puisse disposer, dans les meilleurs délais, d'une AMBULANCE

EQUIPEE et digne de ce nom. Or, les fonds manquent pour l'acquisition immédiate d'un tel équipement qui permettrait de garantir le fonctionnement, de jour comme de nuit et 7 jours sur 7, du service des urgences de l'établissement.



Actuellement, cette clinique ne dispose que d'une armoire à pharmacie, de quelques sièges, d'une table de consultation et d'un dortoir destiné au personnel médical.

La clinique dessert non seulement la communauté du batey de Consuelito, qui compte une population de 24 000 habitants, mais elle est aussi destinée à l'accueil des malades de plus d'une douzaine de bateys avoisinants, dans un rayon de quinze kilomètres. Il s'avère donc indispensable que le service des urgences de la clinique puisse disposer d'une ambulance équipée pouvant assurer, de façon permanente et en toute sécurité, le transport des patients dont l'état de santé nécessite une prise en charge pour un transport urgent et dans des conditions satisfaisantes.

Dès l'ouverture de la clinique, le personnel médical assure plus d'une trentaine de consultations par jour au profit des seuls habitants du batey de Consuelito, qui sont en mesure de se présenter à l'accueil par leurs propres moyens. Il va sans dire que ceux qui ne peuvent se déplacer restent cloués chez eux, au lit et privés de soins médicaux dont ils auraient besoin de toute urgence.

C'est pour toutes ces raisons que l'ASSOCIATION HISPANIOLA DEBOUT, seule initiatrice de la construction de la clinique « JACQUES VIAU » dans le batey de Consuelito, en République dominicaine, lance un appel pressant aux généreux donateurs potentiels, aux fins de recueillir les fonds nécessaires pour l'acquisition d'une ambulance équipée, outil indispensable pour le fonctionnement adéquat du service des urgences de cet établissement médical.

Je rappelle que l'ASSOCIATION HISPANIOLA DEBOUT est reconnue d'intérêt général par les autorités françaises et bénéficie du statut d'entreprise humanitaire d'utilité publique.

Par conséquent, les donateurs bénéficieront automatiquement, pour leur don, d'une exonération fiscale à hauteur de 60 %, s'il s'agit d'une société, et de 66 % s'agissant de la donation d'un particulier.

Les dons peuvent être adressés à : l'ASSOCIATION HISPANIOLA DEBOUT

Kreyòl

Pawòl Grenn Pwonmennen Taksasyon san reprezantasyon

Depi lane 2011 prezidan Michèl Mateli te mete youn taks dola senkant (\$1,50) sou tout transfè lajan ki sot aletranje vin Ayiti, epi senk kòb merisken (\$0,05) sou chak minit apèl telefonik ki sot aletranje. Avèk fòs gwo ponyèt, san pase okenn lwa nan Palman, taks la kole sou do Ayisyen lòt bò dlo ki gen fanmi ann Ayiti ke yo pa ka kite mouri grangou. Lè n analize sa byen se **taksasyon san reprezantasyon**, paske Ayisyen k ap viv aletranje pa gen okenn dwa ann Ayiti, yo pa konsidere kòm sitwayen. Men se yo ki manman bèf k ap bay lèt la.

Gen kèk sitwayen ki di yo p ap peye dola senkant lan lè y ap voye lajan ann Ayiti, paske depi kèk tan lè w ap fè transfè, kesye a mande w èske w ap peye \$1,50 lan? Si w di non yo pa di w anyen, men lè lajan an ateri Ayiti, alapapòt mesye-dam lòt bò yo tou pran 2 dola sou lajan ou voye bay fanmi w nan. Konprann byen, dizon ke w voye san dola (\$100) bay fanmi w, epi w pa dakò pou w peye \$1,50, fanmi w pral resevwa sèlman katreven dizuit dola (\$98,00). Kòm ou menm ou vle pou yo touche \$100, ou tou bay \$1,50 lan

depi isit.

Ou te mèt di m sa w vle, sa se youn vòl òganize, vòl amen ame. Men nou sètoblige aksepte l konsa paske nou pa vle pou malere ak



Villa Mateli nan zon Gran Gwav yo di ki koute 9 milyon dola.

malerèz ann Ayiti mouri grangou sou kont nou. E se sa bann vòl ofisyèl yo konnen tou ki fè yo aji jan yo aji a. Pafwa se ti transfè a mounn yo ap tann pou y achte manje ki monte tèt nèg. Fò m pwofite di nou tou ke se 2 milya edmi dola merisken mounn yo rele diaspora yo voye ann Ayiti nan lane 2016 la. Si nou byen kalkile l sa menm plis pase Bidjè yo rele « *Bidjè kriminel la* » ke

Egzekitif la ak Palman an ap fòse desann nan gòj ti malere ak malere, pandan yo menm y ap prepare pou plen pòch yo. (A 65 goud pou youn dola merisken, Bidjè 144 milya goud la reprezante \$2,2 milya dola. Lè goud la pèdi valè, pafwa se 67 goud e menm 69 goud ou bezwen pou youn dola merisken).

Pèsonn pa di nou sa k pase ak \$1,50 yo pran sou chak transfè depi lane 2011. Ni yo pa di nou kijan lajan an debouse bay konbyen lekòl ? Poutan, yo te di lajan yo

apèl, la tou li gen tan monte 50 santim. Epi lè mounn lòt bò dlo ap rele fanmi yo ann Ayiti yo pa sèlman pale 10 minit. Pafwa se 20 e menm 30 minit. La tou mesye vòl ofisyèl yo gen tan fè youn dola (\$1,00) e menm dola senkant (\$1,50) sou ou. Nou konn jan Ayisyen renmen pale anpil. Enben, tank yo pale se tank mesye-dam vòl ofisyèl yo fè kòb.

Èske n ka di m sa k pase ak lajan telefòn yo ? Asireman Natkòm ak Dijisèl, 2 konpayi telefòn ann Ayiti yo, renmèt lajan minit yo bay Konatèl, ki se ajans Leta pou kontwòl konnikasyon. Èske Konatèl menm bay rapò ofisyèl sou tout lajan ki rantrè san pichkannen nan kòb la ? E kisa gouvènman an fè ak ti pil lajan sa a ki vin tounen youn gwo pil la ?

Selon sa mesye-dam vòl ofisyèl yo te di lè yo te mete PSUGO (*Programme de scolarisation universelle gratuit et obligatoire*) sou pye se pou tout timounn ann Ayiti alawonnbadè te jwenn edikasyon gratis ti cheri, san manke younn. Tout mounn ta dwe bat bravo pou youn pwogram konsa.

Men sa k rive ak pwogram sa a menm ? Konbyen lekòl e konbyen timounn ki jwenn avantaj bab e moustach sa a ? Konbyen fò lekòl ki bati ou swa benefisyè de pwogram PSUGO a ? Konbyen ti zombi ki anrejistre. Se kòm si yo di enfòmasyon konsa pa fèt pou bay an piblik. Se kase fèy kouvri sa, pandan bann ti pil lajan yo vin monte plizyè milyon dola ki disparèt, swa nan bank aletranje, swa

nan bati gwo chato pou prezidan.

Kòm prezidan Jovnèl Moyiz di gwo pwoblèm Ayiti se « *kòripsyon, kòripsyon, kòripsyon* », nou konte sou li pou l ban nou youn ti limyè sou ki kantite lajan ki rantrè depi lane 2011 la lè yo te koumanse pran taks sou transfè lajan yo epi sou minit telefòn yo. Li ka koumanse sou sa k rantrè depi li pran pouvwa a le 7 fevriye 2017 rive sou mwa septanm nan. Asireman, li ka konsilte mezon transfè yo, tankou Western Union, CAM, eksetera, pou yo ba l rapò kantite lajan yo te voye bay gouvènman an chak lane depi 2011 sou zafè sa a. Li ka fè menm bagay la avèk Natkòm epi Dijisèl sou kesyon minit yo.

Nou pa vle kwè ke prezidan Moyiz ap pale san aji jan sa dwa. Nou pa kwè ke prezidan an, ki fin denonse « *kòripsyon* » pandan li te nan Nouyòk, pral bliye fè sa pou l fè selon angajman li te pran. Mwen kwè fèmman si l fè sa l gen pou l fè, li pral jwenn lajan pou l kontinye bon travay li gen nan tèt li pou peyi a. Mwen konnen tou ke l ap jwenn sipò ak kolaborasyon anpil lòt peyi k ap tann li pase a laksyon. Wi, si l pran travay li oserye, li pral pase kòm youn gran prezidan, petèt pi gran prezidan Ayiti janm genyen. Balon an nan pye w prezidan, ou anfas gadyen an pou kont li, pa gen fason pou w rate gòl sa a. Gooòòòòò !

Se mwen Grenn Pwonmennen ki di w sa.

DES FLÈCHES DÉCOCHÉES CONTRE LA CORUPTION

Discours du bâtonnier de Port-au-Prince le jour de la réouverture des tribunaux

Le bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, Me Stanley Gaston, a profité du jour de l'ouverture des tribunaux de la République, le vendredi 2 octobre 2017, en présence du président Jovenel Moïse et du Premier ministre Jacques Guy Lafontant, ainsi que de tous les magistrats de la juridiction de Port-au-Prince et d'autres membres du gouvernement, pour dénoncer le phénomène de la corruption qui s'installe à tous les niveaux, au sein de l'administration publique et gangrène la société haïtienne. Il s'agit d'un discours qui ne fait pas l'unanimité parmi les dirigeants du pays, en particulier ceux qui ont la responsabilité de rendre la justice. Voici le texte intégral de l'intervention de M. Gaston :

Monsieur le président,

Permettez-moi de déroger au protocole en utilisant la formule lapidaire de distingués invités pour m'adresser à la Cour et saluer ses prestigieux invités.

Mes premiers mots au cours de cette cérémonie sont destinés à mes consœurs et à mes confrères qui viennent de me renouveler leur confiance, le 29 septembre dernier, à l'issue d'une assemblée générale. Je leur témoigne ma gratitude et leur donne la garantie que je continuerai à présider aux destinées de notre ordre avec dignité, lucidité et détermination de sorte que notre barreau poursuive son chemin sur la voie de la modernisation et occupe une place forte parmi tous les barreaux du monde à la mesure de ces 158 ans d'existence.

Le barreau assume dans la société un rôle social. L'une de ses missions consiste à œuvrer pour le

triomphe de la justice et la protection des justiciables. Depuis quelques années, le barreau ne cesse de s'interroger sur la signification de nos rentrées judiciaires. Comme le veut l'usage, c'est le moment de faire le bilan de l'année judiciaire écoulée, d'en tirer des leçons et d'annoncer les chantiers qui seront abordés pour l'année qui s'en vient. Plus d'un a le sentiment que ce moment donne lieu à des discours récurrents, des engagements non suivis d'effet et des promesses formulées à haute voix pour ensuite les ignorer.

C'est un constat que la majorité des citoyens n'ont pas confiance en la justice. Avec beaucoup d'ironie et de désappointement, très souvent des magistrats, chargés de rendre la justice, n'ont pas non plus confiance en la justice.

Le système judiciaire, pour être utile au progrès du pays, aurait dû être reconnu et respecté de la population. La justice est un carrefour vers lequel convergent toutes les forces divergentes en vue d'une solution à leur litige dans un cadre institutionnel. Sans doute, l'une des réponses au caractère violent des revendications de toute sorte vient de l'incapacité du système judiciaire à solutionner les litiges.

Cette année, le barreau de Port-au-Prince voudrait agiter certains questionnements. Pourquoi la justice va-t-elle aussi mal et, en dépit des 22 ans d'existence de l'École de la magistrature (EMA) et des 5 ans d'existence du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), les choses vont de mal en pis?

La gouvernance de la justice nous intéresse. Tout récemment, la vice-présidente du CSPJ a adressé une correspondance à l'exécutif concernant l'allocation budgétaire

destinée au pouvoir judiciaire. Il y a lieu de se renseigner sur le point de savoir qui représente le CSPJ? Et ensuite de s'informer du plan d'action du CSPJ pour rendre fonctionnel le pouvoir judiciaire.



Le bâtonnier Stanley Gaston.

Le constat demeure implacable; la justice haïtienne fait figure de caricature et ne contribue point au progrès de la société. Elle est rongée par des prestations de service qui laissent à désirer et par la corruption qui n'est un secret pour personne et qui, pour comble d'ironie, ne semble déranger personne.

Le CSPJ a entrepris de certifier des magistrats. Depuis plus de deux ans, une cinquantaine de magistrats pour des raisons de qualification et d'éthique auraient dû être remerciés. Pourtant, ils continuent à distribuer la justice.

Des plaintes contre les juges ne sont pas instruites. Des juges soupçonnés d'être impliqués dans des cas de corruption ont vu leur mandat renouvelé comme une lettre à la poste.

De nombreux chèques sont émis à l'ordre de magistrats qui ne

sont plus en fonction. Qu'est ce qui a été fait pour couper court à cela?

L'Association des magistrats menace d'entrer en grève. Mais les juges pour la plupart ont toujours été en grève. Combien de fois n'a-t-on pas constaté le retard et l'absence des juges dans les cours et tribunaux? Combien de dossiers moisissent dans les tiroirs des magistrats en attente de décision?

De plus, quelle a été la réponse de la justice à la détention préventive prolongée?

Conformément à l'article 58 la loi du 27 novembre 2007 portant statut de la magistrature de 2007, les juges et officiers du ministère public doivent être réévalués tous les 2 ans. Combien de juges l'ont été? Combien de promotion, de renouvellements de mandat qui se sont appuyés sur des critères objectifs?

Il faut revaloriser le traitement des juges. Cela s'entend. Dans le pays, n'a-t-on pas déjà vu que ceux qui sont les mieux rémunérés sont souvent décriés comme étant les plus corrompus? Le CSPJ a la responsabilité d'œuvrer à l'amélioration des conditions de travail des juges et à l'avenir du personnel judiciaire et aussi de protéger la société contre les magistrats qui trahissent leur serment.

Le budget que revendique le CSPJ doit être employé pour réformer la justice. Ce budget doit se baser sur des critères de performance dans l'appareil judiciaire et sur un plan d'action susceptible de rendre la justice efficace dans son fonctionnement.

Le barreau de Port-au-Prince reste dans l'attente de savoir quelle action sera entreprise pour moraliser la justice et rendre confiance en elle. Nous entendons

souvent des magistrats dire qu'ils sont courageux chaque fois qu'ils rendent une décision objective sur des dossiers qui défraient la chronique. Si tel est le cas, votre mission n'est-elle pas de rendre la justice à qui elle est due, sans considération de fortune, de puissance ... comme le symbolise la déesse de la justice représentée par une femme aux yeux bandés tenant un glaive à la main?

Au point de déconfiture où nous en sommes, une révolution demeure la seule voie à emprunter. Le Costa-Rica et la République dominicaine en sont passés par là. Au moment de la réforme dans ces deux pays, plus de 70% de leurs magistrats assis et debout ont été révoqués pour cause d'incompétence et de corruption. Les autorités politiques et judiciaires haïtiennes ont-elles la capacité et la volonté de prendre le taureau par les cornes? Des décisions radicales sont nécessaires si nous désirons réellement une autre société avec une autre justice, des réformes en profondeur sont plus que nécessaires. Il est un fait que, dans les cours et tribunaux, trop d'argent circule, trop de promiscuité entre les justiciables et les magistrats. Cela favorise la corruption. Qu'est ce qui empêche le CSPJ de concevoir un plan d'informatisation de la justice sur cinq (5) ans par exemple en introduisant l'électronique. Pourquoi le CSPJ ne met-il pas en place des structures avec la Banque de la République d'Haïti pour prévenir les cas de corruption?

Sur ce chapitre de la corruption, le barreau de Port-au-Prince a mis en place tout un plan d'action pour combattre la corruption

Suite en page 15

INSERTION DEMANDÉE

Réf. : Dossier de Franck Ciné et consorts V/S L'Etat haïtien

Il est d'une vérité absolue que la Cour de Cassation, Tribunal occupant, en effet, le sommet de la hiérarchie des juridictions, est appelée à réviser les jugements de toutes les autres, et ses décisions devant être considérées comme irrévocables afin d'éviter que les parties, par des subterfuges de procédure, ne prolongent abusivement les procès et ne créent pas ainsi des entraves à l'ordre social (extrait d'un arrêt de la Cour Suprême d'Haïti daté du 26 Janvier 1959).

Et, qu'il est fait également obligation au greffier de la Cour de Cassation d'adresser au Secrétaire d'Etat de la justice, sous peine d'amende, tout arrêt portant Cassation pour en être fait ce que de droit (Réf. Art 433 du C.P.C Luc D. Hector).

Afin que nul n'en prétexte cause d'ignorance et ait à s'y conformer !

La Cour de Cassation de la République, au Nom de la République, a rendu un arrêt définitif suite aux pourvois exercés par les sieurs **Franck Ciné**, Charles A. Beaulieu, Joseph Léon Paul et consorts **contre l'arrêt - ordonnance** de la Cour d'Appel de Port-au-Prince daté du 4 Août 2008 les renvoyant par devant le Tribunal Criminel sans assistance de Jury (certains d'entre eux) ; et d'autres par devant le Tribunal Correctionnel pour y être jugés sous l'inculpation des délits prévus par l'art 32 du décret du 28 Août 1960 sur les sociétés anonymes et réprimés par l'art 337 du Code Pénal dont le citoyen **Franck Ciné**, lequel arrêt a comme dispositif :

PAR CES MOTIFS, la Cour déclare déchus de leur pourvoi les sieurs Charles Beaulieu Périard Telfort, Frantz Noailles et Francky Cyrius, écarte la fin de non-recevoir du Ministère Public et sur ses conclusions, casse et annule l'arrêt-Ordonnance de la Cour d'Appel de Port-au-Prince rendu entre les parties le quatre Août deux mille huit, Ordonne la confiscation des amendes déposées par Charles Beaulieu, Périard Telfort, Frantz Noailles et Francky Cyrius, mais la restitution de celle consignées par **Franck Ciné** et Joseph Léon Paul. Statuant au fond, dit qu'il a charge suffisantes contre le prévenu Charles Beaulieu d'avoir de mauvaise foi, fait un usage abusif des biens de la **SOCABANK** tant dans un but personnel que pour favoriser des associés et des tiers, en Conséquence, le renvoie par devant le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince siégeant en ses attributions correctionnelles, pour y être jugé comme auteur du délit prévu à l'article 32 du décret du 28 Août 1960 régissant le fonctionnement des Sociétés Anonymes et puni par l'article 337 Code Pénal, dit au contraire qu'aucune charge et aucun indice n'ont été relevés contre les sieurs **Franck Ciné**, Patrick Poitevien, Claudel Joseph Gehy, Patrick Vieux, Joseph Surpris Saint Louis, Harold Cadet, Joseph Léon Paul, Marie Guerrie René Boucard, Frantz Noailles, Harry Pétiou, Francky Cyrius, Lesly Lacombe, Charles Irénée Altidor, Telfort Périard et Alain Meslet ; qu'il n'y a pas lieu à suivre contre eux en conséquences, les renvoie hors des liens de toute

prévention ; Ordonne qu'ils soient tous mis en liberté s'ils sont détenus, et s'ils ne sont retenus pour autre cause ; Confirme la décision de mise hors de cause déjà prise par la Cour d'Appel de Port-au-Prince en faveur des nommés Lesly Péan, Franck Ressources, Georges Racine et Gilbert Dauphin, Ordonne qu'à la diligence du Commissaire près cette Cour, le présent arrêt soit transmis au Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince pour les suites nécessaires.

AINSI JUGE ET PRONONCE PAR NOUS, George Moïse, Vice-Président, Rénoïd Jean Baptiste Pierre, Henri Michel Augustin, Jean Medtzgher Theodore et Bien Aimé Jean, Juges à l'audience Ordinaire et Publique du mercredi huit juillet deux mille neuf en présence de Monsieur Kesner Michel Thermes, Substitut du Commissaire du Gouvernement près cette Cour, avec l'assistance du citoyen Antoine Moïse, Greffier du siège.

Il est ordonné, etc... etc ...
En foi de quoi, etc.... etc ...

Port-au-Prince, le 1^{er} Septembre 2017.

Pour ordre de publication

Me. Mario Beauvoir, avocat Et l'un des mandataires du citoyen Franck Ciné

Port-au-Prince, le 04 Septembre 2017

AU Directeur de la D.G.I Monsieur Miradin Morlan En ses bureaux.

Réf. : Dossier du citoyen Franck Ciné

Monsieur le directeur,

Les avocats du sieur **Franck Ciné** dont les biens, à la faveur d'une circonstance toute particulière, ont été mis sous séquestre, mesure provisoire et conservatoire qui a été prise par la juridiction des Référé du T.P.I de Port-au-Prince laquelle ayant fait de la D.G.I le gardien titré et privilégié de ceux-là, vous salue au nom de la patrie bien-aimée ! Dans la même veine, il vous rappelle que le plus grand Tribunal haïtien vient de se prononcer souverainement en faveur de leur client ; décision qui vous a été régulièrement notifiée ce, à telles fins que de droit ! Ils n'en ont fait aucun doute que celle-là s'inspirait d'un arrêt de principe rendu par la Cour de Cassation de la République sous la date du 4 Mars 1912 le prescrivant toutes les fois qu'il y a litige i.e contestation sur la propriété ou la possession et péril quelconque pour le droit et les intérêts de l'une des parties ...

Qu'ainsi, l'obligation de veiller sur les intérêts de ce dernier qui vous a été légalement confiés, puis de les administrer comme il aurait dû le faire lui-même, touche à sa fin ! Aussi, vous ont-ils demandé de prendre les toutes dernières mesures qui s'imposent en vue de vous en décharger purement et simplement. Dans cette attente, ils vous prient de croire en leur parfaite considération et leur entier dévouement à rétablir leur client dans ses droits et privilèges lui ayant été provisoirement et circonstanciellement privés ou ôtés.

Civilités :

Me. Ernst Chéry, av.

Me. Mario Beauvoir Avocat et mandataire spécial

Avocat et mandataire spécial

Port-au-Prince, le 14 Septembre 2017

A La Directrice générale de la BNC Angeline Renée Dominique En ses bureaux.

Réf. : Dossier de Franck Ciné V/S L'Etat haïtien

Madame,

Le cabinet d'avocats régulièrement mandaté et constitué par le citoyen **Franck Ciné**, vous salue patriotiquement.

Dans la même veine, il vous informe, enfin, que le plus grand Tribunal haïtien, la Cour de Cassation de la République dans un arrêt de principe vient de mettre soudainement fin aux suspens et toutes les spéculations relatives à la situation juridique des biens et des fruits de travail de cet homme pragmatique et grand visionnaire de la fin du XX^e siècle, objet de persécutions et ennuis politiques « Politiciens à l'haïtienne » !

Pour votre entière édification, une copie de la décision dont s'agit vous est annexée à la présente ! Car, lors d'un constat effectué avec l'appareil judiciaire de Pétiouville au début même de ce mois en son complexe situé à Laboule 10, les actuels occupants font dire au Juge verbalisateur qu'ils sont dans les lieux à titre de locataires régulières et dont vous êtes la locataire.

Conséquemment, sans être intéressé à connaître le fond ou le bienfondé d'une pareille initiative vous étant propre à moins que vous en subissiez un quelconque préjudice ; le dit cabinet vous prie d'en prendre acte et de renoncer à votre intention ou initiative première tout en disposant à l'avocat - signataire et és-qualités ce que vous avez perçu de ces dits immeubles revenant de plein droit à monsieur **Franck Ciné** lors de son empêchement calculé et préfabriqué.

Saluts et respects.

Me. Mario Beauvoir Avocat

Me. Ernst Chéry Avocat

Port-au-Prince, le 14 Septembre 2017

AU Président de la République Son excellence Jovenel Moïse En ses bureaux. (Palais National)

Réf. : Dossier Du citoyen Franck Ciné V/S L'Etat haïtien

Excellence,

Permettez-nous de vous féliciter pour cette haute fonction que vous occupez au sein de l'administration du pays : être chef d'Etat parmi tant d'aspirants et concurrents, est un privilège divin !

Le pouvoir vient d'en haut ! Dieu vous a placé en tête de cette nation pour son bien-être et, soyez-en sûr car c'est Biblique... ! Puisse-t-il vous venir en aide et guider vos pas constamment !

Excellence, Les nouveaux cabinets d'avocats et mandataires spéciaux du

compatriote **Franck Ciné**, le malaimé, mal vu et maltraité par certains politiciens à courte vision, qui pour le malheur de la nation, s'étaient hissés en première loge, obstruant même l'avenir de la Magistrature Suprême de l'Etat ; et dans leur bassesse écœurante et minable, voulant et désirant édenté ce dernier, l'avaient attaqué même dans sa dignité d'homme en s'emparant de sa compagne à l'instar du Roi David tombé sous la charme de Batchéba, et pour la conquérir fit tuer urie, son mari, et le dépouilla de tous ses biens ! Et, pour masquer l'évidence, ils firent circuler que certaines des institutions dont ce dernier était P.D.G, et grand actionnaire, auraient été au bord de la faillite ; et pour comble d'absurdité et de méchanceté au superlatif, aidés de certains experts qui chevauchaient l'animal avec la face tournée vers sa croupe pour mieux cacher la vérité et le livrer entre les mains des impies : ils ont fait état de faillite frauduleuse ! En politique c'est mauvais, car si le roi **Gill de Retz** dans ses derniers jours avait écouté les conseils de fou, il n'aurait pas invoqué le diable ni commettre des crimes à la recherche de l'or inutilement.

Dans cette tragi-comédie, Excellence, l'ignorance s'est manifestée à son plus haut niveau ... Ils s'y sont dit à l'envi de se procurer de la richesse et de la fortune dans la pauteur du déshonneur et l'immoralité la plus blessante et offensante que **Franck Ciné** devait être enchaîné ; et avec les moyens d'Etat et la mainmise sur la quasi-totalité du système judiciaire ; ils avaient réussi ce coup d'essai devenu un véritable coup de Maître ; et par le biais de la D.G.I, ils se sont mis à ruiner leur prisonnier dont le plus grand péché commis ait été le choix éclairé, nuancé, sensé et balancé d'une digne et séduisante compagne ; et qu'il fallait même imiter le roi Achab dans l'exécution du plan Machiavélique de sa femme Délila pour y parvenir, oubliant probablement que la volonté d'accaparer ne confère pas le pouvoir d'accaparer ! Excellence, ces hommes et femmes d'Etat oublient souvent qu'à ce niveau, qu'on ne peut prendre des décisions marquées par l'ignorance, la méchanceté, la mauvaise foi de certains conseillers en quête de rayonnement en vue de pénaliser un concitoyen fût-ce même sa conception ou son appartenance politique ; ceux-là qui avaient ainsi agi à l'égard de ce rude travailleur, compatriote consommé, un entrepreneur de grande vision, ont fait du mal à ce pays qui est déjà à la traîne de tous les pays du monde, et que beaucoup d'haïtiens fulminent déjà dans leur subconscient un autre drapeau tellement que celui est mutilé par beaucoup d'autres pays du monde à cause de décisions irréflechies prises par ceux-là qui nous gouvernent ; qui pis est, parfois guidées par des intérêts mesquins ; on est allé jusqu'à un certain niveau instrumenter la justice en s'en servant pour enfermer à double tour la porte de la prison politique de **Franck Ciné** et jeter au fond de la mer les clefs de sa cellule !

Heureusement et fort heureusement, toujours est-il la défaite du droit est toujours provisoire ! La cour de Cassation, le dernier rempart, s'écartant de toutes manœuvres politiques, prenant son courage à deux bras en se transcendait pour rendre un arrêt de principe, splendide et éloquent mettant fin aux persécutions, nuisances et calamités de ce citoyen dont les biens ont été mis pour la plupart, sous séquestre, et d'autres accaparés par certains grands serviteurs d'un système de gouvernement corrompu et pourri jusqu'à sa moelle épinière précédant le régime de régime de votre digne prédécesseur !

Excellence, les avocats et mandataires de ce digne fils de la patrie, persécuté, ruiné, humilité et déshumanisé à la faveur d'une rivalité indécrite et minable, se sont retranchés derrière la Constitution haïtienne (en ses articles 136 et 36) faisant de vous l'actuel premier citoyen de la nation, garant de toutes les institutions étatiques, prônant le respect des droits et libertés individuelles, reprenant l'épineuse question de droit de propriété assorti de toute convoitise passionnée et démesurée ; pour vous demander en toute humilité et ce, au nom de la patrie bien-aimée de supporter sans réserve aucune le strict respect de cette décision de justice rendue par notre Cour Suprême en facilitant le compatriote **Franck Ciné** à récupérer ses biens en quelques mains qu'ils se sont retrouvés actuellement

Veuillez croire, Excellence en l'expression de notre parfaite considération et en notre reconnaissance éternelle.

Me. Mario Beauvoir Avocat

Me. Ernst Chéry Avocat

L'an deux mille dix-sept (2017) et le
_ Septembre ;

A la requête du sieur **Franck Ciné**, propriétaire, demeurant aux USA, domicilié à Port-au-Prince, identifié au Nif. **003-177-449-1**, ayant pour avocats Mes. **Mario BEAUVOIR, Noé MORANCY, Jean Ernst CHERY** et **Lerès JEAN BAPTISTE** respectivement des Barreaux de Port-au-Prince, de la Croix-des-Bouquets, Mirebalais et de Hinche tous dument identifiés, patentés et imposés aux numéros : 003-285-836-1, 10607025139, 10611007229, 003-026-475-0, 10607023196, 10607023195, 003-107-540-2, 003-107-540-2, 63723-0, 023840 et 001-850-723-6, 023849ww, 63732-0, avec élection de domicile en leur cabinet respectif Bois-Verna No. 49B ci-devant Ave. Lamartinière puis à la rue de la Réunion au No. 33 (Building Kelly).

J'ai, _____, huissier immatriculé au greffe de la Cour de Cassation de la République, y demeurant et domicilié, identifié au Nif.

_____, sous-signé, signifié, donné et laissé copie à la dame **Angeline Renée Dominique**, demeurant et domiciliée à Port-au-Prince, en son domicile où étant et parlant à _____ qui a reçu ma copie ; **ainsi déclaré :**

De la grosse en forme exécutoire d'un arrêt rendu par la Cour de Cassation de la République sous la date du dix-huit Juillet deux mille neuf (18/07/2009) entre les parties ; laquelle décision de justice se résume en ces termes clairs, concis et non équivoques dont une copie intégrale y est annexée ce, à telles fins que de droit.

Afin qu'elle n'en prétexte cause d'ignorance, je lui ai laissé copie de mon présent exploit ainsi que celle de l'arrêt de la Cour de Cassation sus-parlé. Dont acte. Le coût est de cinq cents gourdes (**500.⁰⁰ gdes**), simple droit d'huissier. Y est apposé le Timbre spécial « **Justice Pour Tous** » requis par la loi tant sur copie que sur l'original.

Huissier

Queens Village Primary Medical Care

Doctor on the go!

We come to you



We have brought back the good old days of the old-fashioned doctor house call, but with the latest in medical technology. We provide high quality expert health care to you in the comfort of your own home. You will receive the personal and compassionate attention that you deserve without the inconvenience, lengthy waits, expense of travelling, and exposure to other sick patients, all associated with doctors offices.

Providing high quality, comprehensive and compassionate care for over 30 years.



We offer the following comprehensive services:

- Annual medical Exams
- EKG
- Urine analysis
- PPD screening
- Vaccinations
- Vitamin B12 shots
- Screening for Diabetes
- Screening for Asthma
- Screening for Cholesterol
- Screening for sickle cell
- Screening and Treatment for Dementia
- Screening and testing for vascular disease and nerve pain

And many other Dx test and referrals

DOCTOR ON THE GO
To schedule a home visit
Call us at 347-952-4417
Or visit us at
www.doctoronthe.go.com

Queens Village Primary medical Care
92-04 Springfield Blvd
Queens Village, NY
Phone: 718-465-3040 Fax: 718-464-9063
Email: info@queensvillagemedicalcare.com

Aryel Nicoleau, MD, FACP, FAG
American Board of Internal Medicine
Certification in Geriatrics

EN QUÊTE D'UNE FORMULE POUR SATISFAIRE LES MÉCONTENTES Jovenel Moïse s'inspire de Michel Martelly...

Mais parviendra-t-il à doubler le dangereux cap avec le président de la Chambre basse ?

Suite de la page 1

l'octroi d'autres avantages offerts, y compris des rendez-vous pour payer les arriérés de salaires, restent lettres mortes. L'administration têtue seconde version manque de ressources pour respecter ses engagements. Si Jovenel Moïse et son équipe avaient les possibilités de corrompre les secteurs opposés à ses initiatives politiques, comme Martelly et Préval, par exemple, il



Chozler Chancy, président de la Chambre basse.

ne permettrait pas à la situation de pourrir à ce point pour se retrouver face à une opposition intransigeante, et qui fait peu d'effort pour attirer la grande foule.

La formule Martelly à la rescousse

À bout de ressources et de solutions, il ne reste à Jovenel Moïse que d'appeler Michel Martelly à la rescousse. Dans l'entourage du président et au Palais national, la ques-

tion de changement de gouvernement est bien à l'ordre du jour. Selon des proches de la présidence, le moment est venu pour celle-ci de lâcher du lest. De jour en jour, au cours des sept derniers mois, Jacques Guy Lafontant perd progressivement sa raison d'être. Pour certains proches de Moïse, il lui reste très peu de ses séductions. Le Palais national doit porter ses espérances ailleurs. Il faut trouver les moyens d'apaiser les manifestants. Cela implique « jeter Lafontant par la fenêtre ».

Bien que cette solution fasse de plus en plus l'unanimité, au sein de l'équipe au pouvoir, cette solution ne favorisera pas pourtant une sortie de crise. Car les personnes sur lesquelles compte Jovenel Moïse pour l'aider à franchir le cap dangereux sont quasiment tous confrontées au problème de décharge. Youri Latortue a des ambitions personnelles et ne ferait aucun cadeau à Nèg Bannan nan. Il doit trouver une formule pour satisfaire le puissant sénateur de l'Artibonite.

La solution peut-elle être trouvée à la Chambre des députés?

Les femmes et hommes qui gravitent autour de la présidence, et avec qui compte le président pour se tirer d'affaires, croient qu'il est possible d'apprivoiser Latortue. Assi pensent-ils qu'on pourrait le séduire en proposant Chozler Chancy, le président de la Chambre des députés,



Youri Latortue, président du Sénat.

comme candidat au poste de Premier ministre.

Pour l'instant, rien n'est définitif. Dans les milieux proches de la présidence, on laisse croire que les décideurs, de concert avec le chef de l'État, son en train d'« arrondir les angles », et qu'une solution définitive serait annoncée « très prochainement ».

Mais des écueils attendent Chancy

Si Jovenel Moïse décide vraiment de jeter son dévolu sur Chozler Chancy, et que Youri Latortue bénit volontiers ce choix, cette candidature pourrait avoir à naviguer entre les écueils qui doivent se dresser sur son passage. On ne doit pas oublier que M. Chancy a de sérieux handicaps et qu'il a une très mauvaise

presse auprès de la communauté internationale, les Américains en tout premier lieu.

En effet, le député Chancy n'a jamais cessé de se retrouver dans les lunettes de l'Oncle. Car il est signalé comme étant un des parlementaires qui sont liés au monde interlope. Les Américains le tiennent constamment sous surveillance. Et la construction par le président de la Chambre basse, dans son pays, d'un hôtel dont le coût est évalué à plus de USD 5 millions \$

fait poser des questions sur l'origine des fonds ayant servi au financement d'un tel ouvrage.

Au rythme des manifestations en cascade, Jovenel Moïse a besoin d'une solution rapide pour parvenir à calmer les protestataires à très court terme. Il est fort possible que les propositions envisagées n'aboutissent au succès. L'équipe au pouvoir ne peut se payer le luxe d'attendre des semaines pour faire la paix avec l'opposition.

L.J.

PROPRIÉTÉ À VENDRE
PORT-AU-PRINCE

Complexe d'appartements situé à Delmas 31 (entre rues Clermont et Laforêt). Prix abordable. Toute personne intéressée est priée d'appeler : **509 3-170.3575**, à partir de 6 heures p.m.
Pour plus d'informations, appelez Blurette Coq au **509.3170.3575**.

BUSINESS OPPORTUNITY IN HAITI

2 HOTELS FOR SALE
By Owner
In the commune of Kenscoff/Furcy
Contact:
info@thelodgeinhaiti.com
509-3458-5968 or 509-3458-105

NY Connects kapab ede w jwenn sèvis ak sipò alontèm, transpò, ak asistans pou aplike pou Medicaid ak lòt avantaj ankò.



NEW YORK CONNECTS

LI KONEKTE W AK ENDEPANDANS



NY Connects
Your Link to Long Term
Services and Supports

Pou plis enfòmasyon sou NY Connects
Rele nan **800-342-9871**
oswa ale nan www.nyconnects.ny.gov

ÉDITORIAL



La Cour d'appel de Port-au-Prince en guerre contre le Bâtonnier : Est-il possible de vaincre la corruption ?

A l'occasion de l'ouverture des tribunaux de la République, le lundi 2 octobre 2017, le bâtonnier

de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince a prononcé un discours que la nation aurait dû entendre d'une voix autorisée depuis belle lurette. Discours qui devrait, en principe, être applaudi des deux mains par tous les citoyens qui aiment vraiment leur pays et qui se révoltent toutes les fois que des entités étrangères, des organes de presse d'autres pays, ou encore des gouvernements ayant des relations diplomatiques avec Haïti rangent notre société parmi les plus corrompues de la planète. Au nom des deux magistratures, assise et debout, la Cour d'appel de Port-au-Prince a fait une déclaration de guerre à celui à qui est attribué le rôle de premier avocat du pays. Dès lors, il faut se poser la question : Est-il possible de faire la guerre contre la corruption, qui s'est installée à tous les niveaux de l'administration publique, et qui gangrène notre société ?

En effet, prenant son courage à deux bras, Me Stanley Gaston, a mis au banc des accusés tout le système judiciaire haïtien, s'ingéniant à exposer les dérives constatées au sein de ce secteur et à dénoncer sans appel la corruption quasi universellement pratiquée et acceptée. De toute évidence, le message porté par Me Gaston, ce jour-là, une exhortation adressée à une institution qui mérite le respect et la vénération des citoyens, et qui devrait, en sus, jouir d'un grand prestige, a comme suscité la colère collective des magistrats, qui se solidarisent de la résolution du Tribunal d'appel fustigeant Me Gaston pour ses prises de position qualifiées de « *désobligeantes et vexatoires* » par les magistrats. Quand on sait que le système judiciaire haïtien, quand il n'est pas vassalisé par l'exécutif l'obligeant à rendre des ordonnances judiciaires dictées par ce dernier, des juges vendent leurs décisions au plus offrant et au dernier enchérisseur. Voilà, en peu de mots, les causes du malheur du troisième pouvoir, et qui lui vaut d'être totalement décrié au pays; tandis qu'il est présenté dans la presse étrangère comme étant le bastion de la corruption. L'état de misère intellectuelle et morale dans laquelle se débat la justice n'est un secret pour personne. Ce serait, donc, avec bonheur que devrait être accueilli le message de Stanley Gaston dénonçant ceux qui contribuent à faire traîner dans la boue le prestige et l'intégrité de cette institution.

En présence du président de la République, Jovenel Moïse, se trouvant sous le coup d'une inculpation pour blanchiment d'argent; du Premier ministre, Jacques Guy Lafontant, nommé à la primature bien qu'il n'ait point payé l'impôt sur le revenu durant les dernières dix années, tout au moins; aussi bien que des magistrats et des avocats, dont nombreux donnent dans la corruption, le bâtonnier de l'ordre des avocats de Port-au-Prince n'a pas eu froid aux yeux

pour dénoncer les dérives des acteurs du pouvoir judiciaire.

D'un ton ferme et résolu, Me Gaston proclame devant l'audience : « *Le constat demeure implacable; la justice haïtienne fait figure de caricature et ne contribue point au progrès de la société. Elle est rongée par des prestations de service qui laissent à désirer et par la corruption qui n'est un secret pour personne et qui, pour comble d'ironie, ne semble déranger personne* ».

Attirant l'attention sur l'incompétence de certains magistrats et la tolérance dont ils bénéficient auprès des décideurs en matière de fonctionnement du droit, le bâtonnier précise : « *Le CSPJ a entrepris de certifier des magistrats. Depuis plus de deux ans, une cinquantaine de magistrats pour des raisons de qualification et d'éthique auraient dû être remerciés. Pourtant, ils continuent à distribuer la justice* ».

Sous le chapitre de la tolérance des autorités constituées à l'égard des juges qui méritent d'être sanctionnés ou réprimandés, Me Gaston déclare : « *Des plaintes contre les juges ne sont pas instruites. Des juges soupçonnés d'être impliqués dans des cas de corruption ont vu leur mandat renouvelé comme une lettre à la poste.*

« *De nombreux chèques sont émis à l'ordre de magistrats qui ne sont plus en fonction. Qu'est ce qui a été fait pour couper court à cela ?* »

Tout au long de son discours, le chef du Barreau de la capitale ne mâche pas ses mots pour s'attaquer de front à la corruption régnant en maître dans le système judiciaire et ailleurs dans l'administration publique. Aussi fait-il remarquer : « *Il faut revaloriser le traitement des juges. Cela s'entend. Dans le pays, n'a-t-on pas déjà vu que ceux qui sont les mieux rémunérés sont souvent décriés comme étant les plus corrompus ? Le CSPJ a la responsabilité d'œuvrer à l'amélioration des conditions de travail des juges et à l'avenir du personnel judiciaire et aussi de protéger la société contre les magistrats qui trahissent leur serment* ».

C'est toujours sur cette même lancée que Me Gaston se demande si le pays est d'humeur et possède le courage de s'engager dans la voie menant vers les réformes qui s'imposent. C'est pourquoi dit-il : « *Au point de déconfiture où nous en sommes, une révolution demeure la seule voie à emprunter. Le Costa-Rica et la République dominicaine en sont passés par là. Au moment de la réforme dans ces deux pays, plus de 70% de leurs magistrats assis et debout ont été révoqués pour cause d'incompétence et de corruption. Les autorités politiques et judiciaires haïtiennes ont-elles la capacité et la volonté de prendre le taureau par les cornes ? Des décisions radicales sont nécessaires si nous désirons réellement une autre société avec une autre justice, des réformes en profondeur sont plus que nécessaires. Il est un fait que, dans les cours et tribunaux, trop*

d'argent circule, trop de promiscuité entre les justiciables et les magistrats. Cela favorise la corruption. Qu'est ce qui empêche le CSPJ de concevoir un plan d'informatisation de la justice sur cinq (5) ans par exemple en introduisant l'électronique. Pourquoi le CSPJ ne met-il pas en place des structures avec la Banque de la République d'Haïti pour prévenir les cas de corruption? »

Parlant encore dans un style direct, sans détours, Me Gaston ajoute : « *Mais il existe aussi des cas de corruption plus surnois impliquant conjointement des magistrats et des avocats. Des magistrats sont pratiquement des salariés de certains cabinets d'avocats. Des magistrats reçoivent des clients et entendent aussi leurs dossiers. Pour lutter contre ce genre de corruption, une approche combinée entre le CSPJ et les barreaux s'avère capitale* ».

Stanley Gaston informe que le Barreau a pris des mesures concrètes ayant contribué à diminuer le phénomène de la corruption au sein des avocats. C'est pourquoi, dit-il : « *Durant l'année judiciaire 2014-2015, le nombre de plaintes contre des avocats se chiffrait à 101. Grâce à la politique menée pour changer la perception de corrompus dans nos rangs, pour l'année 2016-2017, le nombre de plaintes a chuté à 61* ».

L'orateur de ce jour ne dénonce pas seulement le phénomène de la corruption au sein du système judiciaire, il fait des propositions concrètes pour qu'il puisse servir équitablement le pays et mériter ainsi du respect et de l'admiration des citoyens. Aussi déclare-t-il sans hésitation : « *Le dysfonctionnement de la justice reste un problème de gouvernance,*

de complaisance, de manque d'objectivité dans le recrutement des magistrats et d'absence de sanction disciplinaire ».

En réaction aux paroles combien judicieuse, et à propos du bâtonnier de Port-au-Prince, la Cour d'appel de cette juridiction a pris la résolution suivante : « *Les magistrats assis et debout de la Cour d'appel, réunis en assemblée générale le mercredi quatre octobre 2017, suite aux propos désobligeants et vexatoires tenus par le bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Port-au-Prince, à l'endroit de la magistrature lors de la cérémonie solennelle de la reprise des travaux judiciaires le lundi 2 octobre 2017 au siège de la Cour de cassation de la République, décident de ne recevoir à ladite cour aucun dossier des avocats du barreau de Port-au-Prince tant que le bâtonnier Stanley Gaston ne dénonce nommément les magistrats corrompus auxquels il a fait allusion dans son allocution, et qu'il ne présente publiquement ses excuses à la magistrature...* ».

Par ce document, les magistrats assis et debout de la Cour d'appel de la capitale haïtienne se révoltent contre toute idée de réformer le système judiciaire et, de ce fait, se positionnent en défenseurs de la corruption et de ses crimes corollaires, comme les trafics illicites, le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale, etc. Dans de telles conditions, la campagne contre ces fléaux, mais surtout la corruption, dont parle le président Jovenel Moïse, est bloquée avant même qu'elle ne soit lancée. Sur qui alors doit compter le peuple haïtien pour se libérer du carcan de la corruption ?

HAÏTI OBSERVATEUR

Le manke gid, pép la gway

Haïti-Observateur
P.O. Box 356237
Briarwood, NY 11435-
6235
Tél. (718) 812-2820

SUBSCRIPTION FORM BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Haïti

Haïti-Observateur
98, Avenue John Brown, 3ème étage
Port-au-prince, Haïti
Tél. (509) 223-0782 ou
(509) 223-0785

CANADA

Haïti-Observateur
Gerard Louis Jacques
514 321-6434
12 Haïti OB Canada
12213 Joseph Cassavant
Montreal H3M2C7

EUROPE, AFRIQUE ET ASIE

Un service spécial est assuré à partir de Paris. L'intéressé doit s'adresser à :
Jean-Claude Valbrun
13 K Avenue Falderherbe, 8t Bt Apt. 44
93310 Le Pré St. Gervais France
Tél. (33-1) 43-63-28-10

ÉTAT-UNIS

1 ère classe
 48.00 \$ US, pour six (6) mois
 90.00 \$ US, pour un (1) an

AFRIQUE ET ASIE

553,00 FF, pour six (6) mois
 1005,00 FF, pour un (1) an

CARAÏBE ET AMÉRIQUE LATINE

1 ère classe
 \$73.00 US, pour six (6) mois
 \$160.00 US, pour un (1) an

EUROPE

73 EUROS, pour six (6) mois
 125 EUROS, pour un (1) an
Par chèque ou mandat postal en francs français

Name/Nom _____

Company/Compagnie _____

Address/Adresse _____

City/ville _____ State/État _____

Zip Code/Code Régional _____ Country/Pays _____

Tous les abonnements sont payables d'avance par chèque ou mandat bancaire

EDITORIAL



The Appeals Court of Port-au-Prince at war with the president of the Bar: Is it possible to defeat corruption?

At the regular opening of the courts of the Republic, on Monday, October 2, 2017, the president of the Bar of Port-au-Prince delivered a speech that the nation should have heard long ago from an authoritative voice like his. That speech should have been applauded warmly by those citizens who really love their country. Because, too often they call foul whenever some foreign entities, press organs of other countries and even governments that have diplomatic relations with Haiti rank our society among the most corrupt on the planet. The Port-au-Prince Appeals Court, acting in the name of all magistrates, whether sitting judges or investigative ones, issued a statement which is a declaration of war against the president of the Bar who is considered first among lawyers in the land. That action begs a question: Is it possible to wage war against corruption, which has taken root at all levels of public administration, causing the rotting of the society?

Showing unusual courage, Stanley Gaston, Esq., denounced the whole Haitian judicial system. He exposed the abuses observed in that sector, pointing out corruption, which is practiced nearly universally and readily accepted. Mr. Gaston's message is a cry from the heart to an institution which deserves the respect and veneration of citizens, an institution which also should enjoy great prestige. But the message has drawn the collective wrath of almost all the magistrates who have made common cause with the resolution of the Appeals Court castigating Mr. Gaston for the "derogatory and vexatious" remarks against the magistrates. It's no secret that the Haitian judicial system is subjugated by the Executive branch which often requires its approval of orders dictated from above. Also, most of the judges usually sell justice to the highest bidder. It's unfortunate, but the third branch of State power has become the laughing stock of the people. And the foreign press considers it the bastion of corruption. Intellectually and morally, the Haitian justice system is totally decried. Thus, the message of Mr. Gaston is welcomed by most as a breath of fresh air. Except for those who contribute in dragging in the mud the prestige and integrity of the institution!

Mr. Gaston's courage deserves much applause when one considers that President Jovenel Moïse, charged with money laundering, was in the audience. So was Jacques Guy Lafontant, the appointed Prime Minister, who hadn't paid income tax during the previous decade. Also in the audience were magistrates and lawyers, many of whom operate comfortably in the swamp of corruption. Yet, the president of the Bar Association of Port-au-Prince didn't mince words in his

denunciation of those whose task it is to dispense justice equitably.

In a firm and resolute tone, Mr.

Gaston stated: *"The assessment is harsh. Haitian justice is a caricature [of what it should be] and doesn't contribute to the progress of society. It is corroded by poor service and corruption, which is no secret to anyone and which, ironically, doesn't seem to cause that much disturbance."*

Drawing attention to the incompetence of certain magistrates and the tolerance they enjoy among decision-makers in their manipulation of the law, the president of the Bar said: *"The CSPJ (Superior Council of Judicial Police) has undertaken to certify the magistrates. For more than two years, some fifty (50) magistrates should have been dismissed for reasons of qualification and ethics. Yet they continue to apportion justice."*

Under the heading of tolerance of the constituted authorities with regard to judges who deserve to be punished or reprimanded, Mr. Gaston stated: *"Complaints against judges are not investigated. Judges suspected of involvement in corruption cases have seen their mandate renewed without a hitch. Many checks are issued to magistrates who are no longer in office. What's been done to stop that?"*

Throughout his speech, the president of the Bar didn't cringe in tackling corruption head-on, whether in the judiciary or elsewhere in public administration. He said: *"The treatment of judges must be upgraded. That's fine. In the country, have we not already seen that those who are the best paid are often decried as the most corrupt? The CSPJ has the responsibility to work to improve the working conditions of judges and the future of judicial staff, and also to protect society against magistrates who betray their oath."*

Meanwhile, Mr. Gaston wondered whether the country is in the mood and has the courage to embark on the path leading to the necessary reforms. As if answering himself, he said: *"Considering how far gone we are, a revolution remains the only way out. Costa Rica and the Dominican Republic had been there. When those two countries carried out their reform, more than 70% of their magistrates, sitting judges and investigative ones, were revoked for incompetence and corruption. Do Haitian political and judicial authorities have the capacity and the will to take the bull by the horns? Radical decisions are necessary if we truly want a new society with a different justice system. In-depth reforms are more than necessary. As it is, too much money is circulating in the courts and tribunals. There's too much promiscuity between litigants and magistrates. This fosters corruption. What prevents the CSPJ from designing a computerized justice plan, over five (5) years for example, by introducing electronics. Why doesn't the CSPJ set up structures in concert with the Bank of the Republic of Haiti to prevent corruption?"*

Still speaking in his straightfor-

ward style, Mr. Gaston added: *"But there are also cases of more subtle corruption involving judges and lawyers. Magistrates are practically employees of certain law firms. Magistrates receive clients and also hear their cases. To combat this kind of corruption, a combined approach between the CSPJ and the Law societies is crucial."*

Mr. Gaston noted that the Law Society (under his jurisdiction) has taken concrete steps that have helped in reducing the corruption phenomenon among lawyers. Consequently, *"during the judicial year 2014-2015, the number of complaints against lawyers was 101. Thanks to the policy aiming to change the perception of corruption in our ranks, for the year 2016-2017, the number of complaints dropped to 61."*

Mr. Gaston didn't only denounce corruption in the judicial system, but made concrete proposals to ensure that justice can be fairly applied in the land, thus making the institution deserving of admiration of its citizens. Accordingly, without hesitation, he stated: *"The dysfunction of justice remains a problem of governance, complacency, and lack of objectivity in the recruitment of magistrates and the absence of disciplinary sanctions."*

In response to the judicious and appropriate words of the president of the Port-au-Prince Bar, the Court of

Appeals of that jurisdiction took the following resolution: *"The sitting magistrates and investigative judges in the Court of Appeals, meeting on Wednesday, October 4, 2017, following the derogatory and vexatious remarks made by the president of the Bar Association of Port-au-Prince against the magistrates at the solemn ceremony to resume work of judicial proceedings, on Monday, October 2, 2017, at the Supreme Court of the Republic, have decided not to receive in their court any case of lawyers of the Bar of Port-au-Prince until its president, Stanley Gaston, provides names of the corrupt magistrates alluded to in his speech, and publicly apologizes to the judiciary. . . ."*

Through this document, the sitting and investigative magistrates in the capital's Court of Appeals balk at any idea of reforming the judicial system. In so doing, they declared themselves defenders of corruption and its corollary crimes, such as illicit trafficking, money laundering,

tax evasion, etc. Under such conditions, the campaign against these scourges, especially against corruption, is blocked even before it is launched. Yet, three weeks ago while in New York, President Jovenel Moïse had denounced "corruption, corruption, corruption" as the main evil hindering progress. On whom can the Haitian people count to free them from the yoke of corruption?

HAITI OBSERVATEUR



Lè manke gid, pèp la gouvè

Haïti-Observateur
P.O. Box 356237
Briarwood, NY
11435-6235
Tél. (718) 812-2820

SUBSCRIPTION FORM BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Haïti

Haïti-Observateur
98, Avenue John Brown, 3ème étage
Port-au-prince, Haïti
Tél. (509) 223-0782 ou
(509) 223-0785

CANADA

Haïti-Observateur
Gerard Louis Jacques
514 321-6434
12 Haïti OB Canada
12213 Joseph Cassavant
Montreal H3M2C7

EUROPE, AFRIQUE ET ASIE

Un service spécial est assuré à partir de Paris. L'intéressé doit s'adresser à:
Jean-Claude Valbrun
13 K Avenue Faidherbe, 8t Bt Aptt. 44
93310 Le Pré St. Gervais France
Tél. (33-1) 43-63-28-10

ÉTAT-UNIS

1 ère classe
 48.00 \$ US, pour six (6) mois
 90.00 \$ US, pour un (1) an

AFRIQUE ET ASIE

553,00 FF, pour six (6) mois
 1005,00 FF, pour un (1) an

CARAÏBE ET AMÉRIQUE LATINE

1ère classe
 \$73.00 US, pour six (6) mois
 \$160.00 US, pour un (1) an

EUROPE

73 EUROS, pour six (6) mois
 125 EUROS, pour un (1) an
Par chèque ou mandat postal en francs français

Name/Nom _____

Company/Compagnie _____

Address/Adresse _____

City/ville _____ State/État _____

Zip Code/Code Régional _____ Country/Pays _____

Tous les abonnements sont payables d'avance par chèque ou mandat bancaire

Jovenel Moïse et son gouvernement, un double échec

Par Elco Saint-Armand

Avec cette politique jusqu'au-boutiste d'un État non aligné aux idées contraires qui lui sont suggérées par ses citoyens, la nation se retrouve de plus en plus à un carrefour où le refus devient permanent et occasionne un misérabilisme institutionnel. Rien ne marche. Et, une cohabitation qui, depuis des lustres, s'est avérée maladroitement inadaptable, voire impossible.

Les dirigeants de tout État digne de ce nom ayant la mémoire de l'histoire des peuples se comportent généralement en humbles serviteurs restés à l'écoute de tous les secteurs vitaux de leur pays. Et cela, parce qu'ils ont un bien en commun, la nation. Palabrer pour ne rien dire n'est pas un choix moral ou un prétendu respect d'engagements électoraux, comme le président et ses acolytes veulent le faire croire et le démontrer.

Le mépris du vox populi, symbole d'irresponsabilité

Selon les théories modernes de cohabitation définissant les rapports entre les dirigeants et les dirigés, un pays est un ensemble de prétentions démesurées ayant les mêmes objectifs : améliorer la formule destinée à résoudre concrètement les questions d'intérêts publiques. Des situations susceptibles d'aborder la problématique du rôle de chacun dans un État de droit. La fixité des idées constitue une notion intimement liée à la dictature. On ne peut pas cultiver des élans dictatoriaux dans une démocratie. Que l'on soit fou ou sage, la démocratie est cette limite de tolérance acceptée par des dirigés par rapport aux diktats des dirigeants. Un chef qui ne reste pas

à l'écoute de son peuple est loin d'être un démocrate, c'est un autocrate déguisé et qui, en fait, est pris au contenu des nombreuses exigences faites en matière de protection des droits des peuples. Il se retrouve ainsi confronté à une éventuelle réaction de la communauté internationale, trop souvent, dans le cas spécifique d'Haïti, projetée dans le débat politique d'Haïti.

C'est dans cette incapacité à nous en tenir aux principes républicains qui assez souvent, provoque notre tendance vers « l'auto-direction » — des dirigeants qui sont à la fois dirigés et dirigeants.

Les faiblesses de la gouvernance de l'État

Bien que confronté à l'opposition quasi totale, le gouvernement Moïse-Lafontant publie et s'approprie, depuis le 1er octobre, à appliquer la loi de finances 2017/2017 telle qu'elle a été votée par le Parlement. Une attitude pour le moins insouciant que qualifient plusieurs observateurs de ce qu'un gouvernement qui ne jouit pas d'une bonne presse au sein des différents secteurs de la vie nationale, s'arroge le droit d'appliquer les dispositions de cette dite loi.

Tout compte fait, diriger n'est pas la volonté d'un monarque de se comporter en « *Majister dixit* » : vous parlez et point barre, mais c'est de prendre en considération toutes les idées qui sont sensiblement contraires aux vôtres et de les analyser afin d'aboutir à une décision collectivement acceptable pour le bien-être de la communauté.

Boycotter la volonté des autres dans une démocratie c'est carrément suicidaire. Ce faisant, vous fragilisez d'abord votre quinquennat et ensuite vous donnez à l'opposition la force nécessaire pour

construire ses remparts de nuisance. Toujours plus entêté dans la fragilité mortifère, la présidence de Moïse ne se diffère pas de celle d'Aristide qui, à un moment donné, se croyait être politiquement invincible — une escroquerie politique que nous payons aujourd'hui encore.

Inconséquences et irresponsabilités

Plus jamais de gouvernements de salut public ou de consensus, cette formule bien longtemps tentée et utilisée a abouti davantage à la déchéance des institutions de l'État. Tout est dans le décors, les éternels copieux de la politique se mettent toujours de ce banquet festif qui n'a comme vernissage que le déchirement pure et simple de notre tissu social. Toutefois, il est politiquement correct et du même coup acceptable que l'on ne veuille pas négocier son pouvoir avec cette opposition haïtienne « opportuniste » mais il est aussi très important de considérer sa présence sur la scène sociopolitique.

L'opposition politique est, à bien des égards, incapable de prendre le pouvoir, mais a en même temps cette capacité nécessaire pour empêcher l'exercice du pouvoir quand celui-ci s'éloigne de la tolérance politique. Il est, par ailleurs, politiquement incorrect de diriger un pays comme Haïti avec uniquement des flatteurs-politiciens. Il faut donc inverser la donne, canaliser le pouvoir en vue d'affaiblir les éternels opposants d'en face.

La mafia politique est mauvaise pour Jovenel

Le scandale des USD 123 millions de contrat accordés sans appels d'offre à des entrepreneurs haïtiens qui, selon les oui dres, avaient largement financé les élections de M. Moïse, vient néanmoins confirmer le « *favoritisme* » existant entre les hommes du pouvoir et des entités du commerce. Un mercantilisme politique qui met notre pays parmi ceux-là dont les dirigeants sont de connivence avec les secteurs mafieux — une sorte d'acquiescement de dettes politico-financières.

La mafia financière présente dans la justice et dans la politique

Pour plus d'un, le rançonnement politique post électoral constitue un rendez-vous obligé, une sorte de concours de voleurs et de complices. À cela, les intérêts du peuple se mettent à rude épreuve dans un pays où le rationnel dans la gestion de la cité est loin de la pensée universelle — toute pensée contraire est mal prise en compte. Une sorte de pensée « *songereux* » qui consisterait à ne pas demander des comptes aux hommes qui nous avaient mal dirigés.

Quelle est la facture de la prise en compte des lois sur la passation des marchés publics ? La population a le droit de demander des comptes. Les normes ont-elles été bien abordées et respectées ? Compte tenu de l'opacité entourant cette transaction qui, malgré les dres du président Moïse dégage l'odeur nauséabonde de la corruption, qu'il prétend vouloir défendre. Qu'en est-il d'un suivi futur de la conclusion de la com-

mission sénatoriale dirigée par le sénateur Evalière Beauplan ? On attend !

Quelle est l'utilité d'une telle transaction pour l'acquisition d'engins lourds ?

Tout n'est qu'internet financier ! De la cupidité d'une classe possédante qui n'offre rien de ses dividendes au pays : Aucune université sérieuse et compétente. Aucun hôpital moderne, même pas une clinique. Aucun financement pour les recherches scientifiques. Haïti se perd dans la tourmente de ses élites économiques.

Plus d'un se demandent quelle est l'importance, voire l'utilité, de ces marchands politico-financiers ?

Jovenel Moïse aura la réponse à la dernière minute de son départ du pouvoir. Des alliés de circonstance d'aujourd'hui seront les ennemis éternels. Juste un rappel historique ! Le cas de Baby Doc en dit long... et plus long encore, tant qu'on connaît les méandres de ses déboires en France. L'isolement. Le mépris et le refus du gouvernement Martelly/Lamothe de lui donner des funérailles nationales. Et pourtant, l'ancien dictateur eut à accompagner le président Martelly aux Gonaïves, un premier janvier pour la commémoration de la fête de notre indépendance, après son retour d'exil en France. L'ancien Premier ministre Evans Paul était là, aux Gonaïves... aux côtés de son ancien tortionnaire, Prosper Avril. Tout est démagogie politique.

Un gouvernement éclipsé par un président omniprésent

Qui se souvient encore de la soumission servile d'un Premier ministre comme Evans Paul ? Ceux qui se comportent en vassaux politiques viennent généralement de la classe d'hommes de coulisse et de raccourcis. Ils ont cependant un objectif bien précis : servir leur patron, et les intérêts de la classe possédante. Nonobstant tous les paramètres chronologiques, nous avons un président qui se traîne les casseroles. Tantôt, il se confine dans sa caravane dérayé, et dont les dépenses ne sont pas budgétisées; tantôt il se croit au-dessus des lois de la république. Le président a parlé et point-barre ! Quel

rage ? Quelle insomnie pour un fils de notre classe ?

On comprend aisément le cirque honteux qui nous est servi depuis la prise du pouvoir par Jovenel Moïse. Pathétique, pour un président qui mise son quinquennat sur deux points fondamentaux :

1) Rembourser ses dettes électoraux, une démarche déjà achevée avec la signature par l'État haïtien d'un contrat passé sans appel d'offre avec les créanciers électoraux de l'ancien candidat à la présidence.

2) Les promesses de micro d'un président qui remet des kits solaires à des citoyens pour justifier son manque de vision des besoins réels du pays. La présence d'un Premier ministre et de son gouvernement qui puent le vice de l'irresponsabilité face au régime présidentiel imposé mais non déclaré par Jovenel Moïse. Toute cette parodie de complaisance montre à quel point l'État haïtien est assujéti à la volonté pleine et entière d'un homme : le président.

Le cas d'Aristide illustre bien le comportement de M. Moïse au pouvoir ! Cette relation d'un homme dominant sur un État prétendu en quête de démocratie montre clairement qu'il nous faut un autre système de pouvoir qui sera capable d'imposer des balises aux hommes politiques. Le cas des lampadaires, sous la gouvernance de Laurent Lamothe, en dit long.

En tout cas, le fait de placer des marionnettes au pouvoir indique clairement que la République a du mal à en finir avec la pratique de cette politique « *one man show* ». En dehors de toute complaisance humaine, le comportement politique de Nèg Bannan nan au pouvoir montre, avec de la peine, bien sûr, que le peuple haïtien est loin d'être vraiment libre d'écrire la continuité de son histoire. Et le pire de tout ça, nous perdons notre temps à élire à chaque élection présidentielle les mêmes Lucifer venus des enfers différents des ténèbres assombrissant l'avenir du pays.

Il faut faire parler la vérité dans la gestion d'Haïti, pour qu'enfin nous ne nous fassions pas complices de ces démons du pouvoir qui négocient au gré de multiples intérêts l'avenir de notre petit paradis : Haïti.

Me. Elco Saint Amand, av.

1 bdrm & studio apts for Rent
Located in Upper Darby, PA 19082
Utilities included (not electric)
Call: 610-352-5975 lve msg or
610-342-5914

DR. KESLER DALMACY

Board Certified
& Award
Winning
Doctor



Cabinet Medical
Lundi — Samedi: 11 AM — 7 PM

Examen Physique sur écoliers
Traitements pour douleurs,
Fièvre
Immigration
Planning familial
Infection

Tumeur
Hernie
Circoncision
Tests de sang et de
grossesse
Grippe

♦ MÉDECINE CHIRURGIE ♦

Prix Abordable

TEL. 718.434.5345 FAX 718.434.5565

PROCUREZ-VOUS LES ŒUVRES DE ROSIE BOURGET

Tout le monde adore lire la rubrique de Rosie Bourget pour faire le plein de connaissance. L'auteur vous propose ses trois derniers nés, intitulés « *Floraison* », « *A Rose in Full Bloom* », « *Istwa Kreyòl* ».

Régalez-vous avec son style unique et exceptionnel. Installez-vous... et laissez-vous envahir par une sensation de bien-être et d'humour. Vous avez besoin de vous détendre ? Les textes de « *Istwa Kreyòl* » vous permettent de chasser vous-même vos ennuis, de manière simple et rapide.

En vente à la librairie Mapou.

Pour passer vos commandes, contactez l'auteur au numéro suivant

(954) 445-0344; via courriel
rbourget18@gmail.com ou r_bourget@yahoo.com.

DIPLOMATIE INTERNATIONALE ET SOCIÉTÉ

La poussière Barbarin va drainer le Vatican vers le bas

Par Dan Albertini

Entre (). Si vis pacem, para bellum ou pax Romana ? Acta est fabula. DC contre PY : Recherche d'une trêve sur le dos de la vedette du sport américain. Fermons les ().

Quelle n'a été ma surprise, aujourd'hui. Ah oui, le 20-09 les UN sont en AG à NYC. L'État du Vatican y est probablement, menu omerta. J'avoue, je consulte *Paris Match*, j'aime le rouge royal. Ça remonte à la jeunesse, parfois à l'enfance. Journée détournée, jour-III, rituel fébrilité hebdomadaire, je dois héberger h-o.ca. J'aime faire grimper l'adrénaline, ça éprouve le cardio. La bouffe, je traîne en paresse, l'heure de l'église va en accéléré, je dois rencontrer le pasteur, une heure plus tôt. Enfin de retour le soir, je passe me connecter chez le pharmacien puisque je refuse de me laisser espionner chez moi, payant la connexion. Je ne sais trop, je n'ai vu la note publiée. *Paris Match*/ Rédaction, 19/09/ 2017, 16H07. Vissé dans le bogue, *affaire de constellation*, c'est le contexte, de la pharmacie voisine, je lis, *erga corpus delicti*. « [Le cardinal Philippe Barbarin sera jugé pour non-dénonciation d'agressions sexuelles sur mineurs](#) ». Affaire du père Preynat, *Paris Match* le ratrape, ne le ménage. Barbarin persona grata fait la une. AG UN, le Vatican ne l'ignore, on mise sur le président Donald Trump pour une grosse polémique qui cache. *Dans le sac*. DT promet un *Mayweather* à la Corée du Nord, ça attire ailleurs. Paris aux abois regarde Macron Madrid Merkel. No punch, Rome sauve.

Je me pose là. Question innocente, dans le genre *Paris Match* n'aime Lyon en dépit de Jean-Moulin pour frapper Barbarin aussi fort. S'il était Paris GaL... Escalade s'en suit, l'interrogation fuse de partout chez l'homme déjà curieux

que je suis, pourquoi. Nous y voilà, réponse, d'emblée *Match* exhibe : « *Le cardinal Philippe Barbarin sera jugé, du 4 au 6 avril, pour non-dénonciation d'agressions sexuelles sur mineurs commises par un prêtre dans son diocèse de Lyon, il y a plus de 25 ans, a annoncé mardi le tribunal* ». Si cela ne vous choque, je me suis posé la question en rafale. Qui sont ceux de Paris par ricochet s'il y en a. Chibly Langlois en sait-il plus en Haïti que le silence de cardinal affiché, quand on sait pour NY. Excusez mon ignorance, mais un prêtre pédophile qui touche à des scouts mineurs garçons, est-il *homo-criminel* ? Pourquoi *lgb* nulle part au monde ne manifeste contre le prélat. Ni Trudeau ni Barack. Est-ce parce que ce sont des victimes, donc ces jeunes scouts n'étaient pas des *homos*. La vision *lgb* serait-elle : tant pis pour la victime, le prêtre homo doit être protégé ? AG en cours va-t-on en parler à ce UN-forum version Guttes, mettre le Vatican face à ses devoirs tel le sermon creux sur la violation des droits humains en Afrique, Justin va-t-il interpellé Rome *État voyou* du fait Preynat-Barbarin *personae gratae*. *Néo* interrogation lourde de conséquences, nombreuses. J'ai encore une semaine pour trouver soit toutes ces réponses soit, aucune de ces réponses, sans aide-Lexilogos ni suggestion-Google. *Je prierai là afin de m'éviter en correctionnel pour flagrant délit de lèse-clérical*.

Le France me posera la question à savoir si je n'aime la Parisienne, la Lyonnaise à ce point que je lui fournirai l'exemple [Douze coups du midi pour cacher](#). ...peu de lunes depuis que j'ai publié sur les *princes-méphistos* en rapport aux abbés nourrissons. À la suite de *Saisons de kabbale* en Haïti, où je soutiens la nécessité de savoir qui est ce qui a fait quoi. Le fait est trop souvent sous couvert d'ésotérisme l'omerta s'impose pour colliger des us qui font dans la criminalité *kabbalistique*

pour s'épargner de la judiciaire. *C'est l'histoire d'un Haïtien animateur de radio, à Montréux, qui aurait engrossi les deux filles mineures, tandis qu'il couchait la mère*. Mieux encore, je publiais ceci non sans zeste critique : [La bataille perdue de l'Église moderne](#). Fidji est-elle devenue une administration religieuse adventiste par l'arrivée du président Jioji Konoussi Konrote ? Si oui, est-ce l'Apocalypse annoncée, quand tout va bien, alors sera la fin ? Car, le politique, et vice versa, garantirait l'intemporel-spirituel après avoir longtemps soutenu le contraire. La revue adventiste *Messenger* en fait foi sur une publication : Edition de l'amitié, Espoir pour un monde agité. Quand les obligations de résultats réclament des miracles, non à la pièce ni sur un mandat, mais aux besoins. *Tel que Dieu, dans notre discours de la foi, les fournit*. Nous en faisons la promotion de cet avis, c'est ce que Kent Kingston doit retenir dans les implications de son article « *Le premier président adventiste des Fidji donne la priorité à Dieu* » publié, à côté..., ADRA, p.6 Edition de l'amitié adventiste World, (sans date d'édition). Soulignons le titre en Front Page : **« Espoir pour un monde agité »**.

Alors, tel que l'indique la photo de Philippe Barbarin cardinal, en conférence de presse, le 15/03/2016, à Lyon, la France aura intérêt à ce que cela aboutisse, non dans le fond de tiroir, mais dans les faits, dans le droit, dans les appréciations, car, si le *per diem* de Jovenel Moïse est de 20 000\$/*die*, Rome et toute la cohorte de l'Archidiocèse de Lyon sont dus à réparer, payer, car, voyez-vous, Barbarin sorti *pape* au dernier conclave ce serait *statu quo*, hélas le sort de victimes citées, il y a lieu de s'y coller de près. S'interroger sans préjuger du fait, *Paris Match* cite ainsi le renvoi : « *le parquet avait parallèlement diligenté une enquête pour non-dénonciation d'agressions* [sexuels commis jusqu'en 1991 sur de jeunes scouts de la région] *et omission de porter secours, visant notamment Mgr Barbarin, classée sans suite le 1^{er} août 2016* ». Il est vrai, légitime, le fondé de foi catholique veuille pratiquer dans la préservation de sa spiritualité. En outre, la pratique diocésaine, qui exporte ce vice par des croisades d'évangélisation outremer, du viol viscéral *ex professo* prémédité charpenté en haute sphère, pénalisant la nouvelle victime sans voix dans le droit canon, est-ce catéchèse, la voie de Dieu ou le crime-Barbarin du silence protecteur protégeant dans le fait, le coupable ? Juin-45 en session d'AG septembre-2017, à New York, doit réclamer en Droit aussi au Vatican. Hélas une fois de plus, *omerta*. *Le cursus DT excéda l'AGUN*.

Barbarin, à ce titre, va-t-il drainer le Vatican vers le bas, *Match* élabore, question douce indispose, « *la date du procès a été fixée par la 6^e chambre correctionnelle devant laquelle l'archevêque de Lyon comparaitra avec six autres personnes* ». Je ramène-là Douze coups du midi disant, *il y a peu de lunes depuis que j'ai publié sur les princes-méphistos en rapport aux abbés nourrissons à la suite de*

Saisons de kabbale en Haïti (para-3). Je ne délire, *obsession compulsive*, contre Pape François, Lyon-Barbarin ni contre Paris, c'est la clé de la boîte de *Pandore* qui crie *Rome-la-chute* exéat mieux que *9 thermidor an-II*, au grand *dam* du pieux de la foi. Non sans raison, car si Rome tombe en sa boueuse, il y a fort à parier le *protestantisme* ne sait soutenir tel *leadership* global, risque la chute *ex aequo* du courant descendant. Même vicissitude longtemps garnie de *protektorat es deo erexit*. N'est-ce pourquoi dans *Djihadisme* et *Terrorisme* je lançais Robespierre : « *périsse les colonies plutôt qu'un principe* ». La panique a vu en onde de choc l'ONU sans solution. Ainsi je poursuivis. En accusant dans la réalité, l'étranger-coupable idéal. Le *Burkini* en éruption connue à Cannes et environs. Le fait d'accuser : *prince-méphisto* pathologique impétueuse, *abstract es Deo Eredit* Voltaire dans le contexte renouvelé de la guerre des Louis, par le désormais *Cataxit*. Toujours en *Djihadisme* et *Terrorisme*, quand je soutiens que : mais, une *intifada-islamiste* dans les faits provoquée par une peur absurde de la *Rome-gomorrhiste* éfrayée de son paradoxe européen existentiel adulé puisque le *monde-commu* d'ici là ne l'est jamais dans le sens homogène. Je ne suis un fanatique, mais dans « *les Lumières* », Barbarin doit être jugé *ad limina* pour *res mali exempli*, malgré son *scapulaire*. Locution UN.

Lyon ne peut le nier, *Match* visse le pic du *catheo-scandalum*, citons « *Outre le Primat des Gaules, elle vise l'archevêque d'Auch Maurice Gardès et l'évêque de Nevers Thierry Brac de la Perrière, anciens membres du diocèse de Lyon, ainsi que Luis Ladaria Ferrer, secrétaire de la Congrégation pour la doctrine de la foi au Vatican* ». « *Sont cités aussi l'ex-directeur de cabinet du cardinal, Pierre Durieux, aujourd'hui à Nantes, Régine Maire, chargée de la cellule d'écoute des victimes de prêtres au sein du diocèse lyonnais, et le vicaire épiscopal Xavier Grillon, qui fut le supérieur hiérarchique direct du père Preynat* ». J'ai beau tacler *Match* en sourdine (l'affaire Trierwiller) que cette *encre-Preynat* va rester indélébile, tant pour Barbarin que pour Rome. *Gomorre-Sodome* ne serait alors rien par rapport à ce trou à rats désormais à découvert, béant. Désaminié. En numérisé et personne n'y peut rien contre, la boîte de *Pandore* a fini par dévoiler le tendon d'Achille qui se trouve érigé dans la noix d'histoire falsifiée, *adieu Baba*. Comment conclure, cette édition on se l'accorde ?

Sans détruire ni séduire. Je fais dans les cordes de la chronique-hebdo chez *H-O*. Il ne faut surtout s'en dévier. Je ne suis le tireur embusqué contre l'ego religieux au point de le brader. J'en consume tant peu soit-il que c'est du *moût*. On ne s'insurge *ad nauseam* à la manière *déchoukage-86*, cela ne rapporte. Nonobstant, 1791/1804 est là la fertilité mal mesurée. Progressivement ne signifie pour autant *in pathos* avec le ver. Bagne à parfois la vertu curative pour le citoyen, pourquoi

pas le prélat *homo-pédo* coupable du crime d'autorité. Rome réclame la chasteté, d'une part, savait, et, d'autre part, le vœu de pauvreté, s'enrichissant en amont. *Aléa* coupable. S'il doit être l'État, fut-ce t'il sans droit de vote, l'exclusivité de la papauté doit être enlevée au cardinal et s'élargir à l'évêque protestant, à moins de renoncer à ce titre copié de l'épiscopat, au rabbin, à l'imam, puisque ce sont des chapitres, malgré opposés sur le détail, de même foi : Dieu unique tout puissant. *Ce qui n'est concerné ne l'est*. Si la foi ne suffit plus à la religion pour s'entendre attendant le sommet divin, l'État ne va confier de charte de charité. *La foi* doit savoir choisir entre se faire voir *albédo* reflétant la lumière de la source ou *album groecum* bani de *pharmacopée divine*. Fusion non *aléa* et non confusion, le Vatican doit rectifier, *l'AG-UN* aussi. St. Pierre peut payer !

Référence. [Adagio, empreinte religieuse, identité spirituelle et relations protocolaires, la peur de l'islam ou la guerre des aumôniers, la Série des Grands Procès de l'Histoire, La Bataille perdue de l'Église moderne, Douze Coups du midi pour cacher.](#)



APARTEMENT À LOUER/ APARTMENT FOR RENT

3 bedrooms, attic included in one of the bedrooms; 1 bathroom, kitchen, dining area, living room. Price: \$1,500.00 negotiable. Rosedale, Queens, quiet neighborhood. Call Edzer at (718) 978-0491.

MIRLÈNE CLEANING SERVICE, INC.

We specialize in House
Cleaning.

No job is too big.

Call (347) 666-1965

Mirlène Cornet, Owner

Email: mirlenecornet@gmail.com

Un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir

Au nom de la Fondation Devoir de Mémoire-Haïti, je remercie les différentes organisations telles que le Haut-Commissariat des droits de l'homme des Nations Unies, la Fédération Internationale des ligues des droits humains de nous offrir cette tribune du jour pour parler de notre devoir patriotique qu'est le travail de mémoire et surtout pour demander des actions concrètes et ponctuelles pour la réconciliation nationale.

Je m'appelle Marie-Marguerite Bouchereau Clérié, je suis la neuvième d'une famille de onze enfants et j'étais une enfant le 26 avril 1963 quand mon père avait disparu dans le coffre d'une voiture sous la dictature de François Duvalier. Ce jour-là ma mémoire des choses et des faits a pris corps. J'ai passé toute cette période de ma vie avec la peur au ventre. Peur des macoutes qui imposaient partout leurs lois, peur des hommes en uniforme qui braquaient constamment leurs armes sur tout et tous et peur sans fin de perdre ma mère, mon ultime socle qui vivait comme si, elle aussi, était en prison, se privant de tout, pour partager la souffrance de mon père dans l'attente de son retour. Malgré les neuvaines quotidiennes, et ce pendant des années, nous attendons encore de ses nouvelles.

Je ne suis ni historienne, ni sociologue, ni philosophe, ni juriste et encore moins experte en matière de devoir de mémoire. Je ne suis qu'une citoyenne ordinaire qui, par la force des choses, se retrouve profondément engagée dans ce travail de mémoire. Comme vous le savez sans doute, Haïti est l'un des pays où la mémoire s'est endormie et où les consciences sommeillent encore.

En 2013, en vue de commémorer le cinquantième anniversaire de la disparition de mon père le 26 avril 1963, je me suis retrouvée, sans l'avoir cherché, engagée dans le travail de mémoire. Dans son rapport sur « la justice transitionnelle une voie vers la réconciliation et la paix durable », le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique Centrale, définit quatre piliers de la Justice transitionnelle : le droit de savoir ; le droit à la justice ; le droit à la réparation, et le droit aux garanties de non répétition par l'avènement de réformes institutionnelles.

Dans cet ordre d'idée, et toujours selon le rapport des Nations Unies, le droit de savoir, premier pilier de la justice transitionnelle, se décline selon trois axes :

Le droit inaliénable à la vérité qui traduit le droit pour chaque peuple ou chaque personne de connaître la vérité sur les événements passés relatifs à la perpétration des crimes odieux. C'est aussi le droit de connaître la vérité sur les circonstances et les raisons qui ont conduit à la perpétration de ces crimes.

Le devoir de mémoire qui consiste en la connaissance par un peuple de l'histoire de son oppression. Une telle connaissance appartient à son patrimoine et comme telle doit être préservée par des mesures appropriées. Conserver les archives et les autres éléments de preuve se rapportant aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et contribuer à faire connaître ces violations est un devoir qui incombe à l'Etat. Le devoir de mémoire se veut alors une précaution utile permettant de se prémunir contre le développement postérieur de thèses négationnistes ou révisionnistes. Thèses qui semblent vouloir se développer dans notre pays. Il permet de préserver la mémoire collective de l'oubli.

Le droit de savoir des victimes : Le droit de savoir spécialement reconnu aux victimes, à leurs familles ou à leurs proches a été formulé en vue de leur permettre de connaître la vérité sur les circonstances dans lesquelles ont été commises les violations. En vertu de ce droit, en cas de décès ou de disparition, les familles et les

proches doivent connaître le sort qui a été réservé à la victime. Le droit imprescriptible des victimes de savoir est reconnu indépendamment de toute action en justice.

Alors, Devoir de mémoire pour Haïti : Pourquoi ? Comment ? En quoi consiste la pratique du devoir de mémoire ? D'abord elle n'a rien à voir avec la revanche encore moins la vengeance. Le devoir de mémoire est une pratique de recherche historique pour la connaissance des faits dans leurs moindres détails : il faut établir qui a tué qui, où, quand, comment, pourquoi, pour une personne comme pour plusieurs millions ; il faut nommer les bourreaux et les juger si possible, pour qu'ils sachent que la société leur reproche leurs crimes. Il faut aussi célébrer les anges gardiens, ceux qui, au mépris de leurs propres vies, sont venus en aide à des victimes ou se sont interposés entre bourreaux et victimes. Il faut comprendre pourquoi c'est arrivé, quels mécanismes sociaux conduisent des êtres humains à sombrer dans la barbarie. Le devoir de mémoire est aussi une pratique de support aux survivants ; une reconnaissance importante de leurs souffrances passées et présentes. Ensuite, il faut éduquer, en permanence ; c'est une manière de forcer une société à voir et à reconnaître ses pires horreurs. Cette pratique du devoir de mémoire est une réplique à ceux qui, chez nous, en Haïti, auraient préféré que le silence étouffe tout ce passé. Car enfin, que nous demande-t-on ?

Oublier ? Mais comment peut-on oublier quand on nous a ôté l'affection d'un père, d'une mère, d'un fils, d'une fille, d'un ami ? Comment peut-on oublier quand on nous a dépouillé de nos biens ? Comment peut-on oublier un viol ? des tortures ? des humiliations ?

Pardonnez ? Mais à qui pardonnerait-on ? Les faits ne sont pas officiellement reconnus et établis puisqu'aucune enquête n'a jamais abouti.

Se réconcilier ? Mais avec qui ? Personne n'est jamais passé à l'aveu et personne ne reconnaît avoir causé du tort à d'autres.

Jusqu'à aujourd'hui, aucun bourreau de la dictature des Duvalier, ou des autres pouvoirs qui ont suivi, du Conseil National de Gouvernement à nos jours, en passant par Préval et Aristide, n'a jamais exprimé un regret, n'a jamais demandé qu'on lui pardonne quoique ce soit, n'a jamais reconnu aucun tort. Au contraire ! Ils se promènent dans la république comme si de rien n'était. Ils sont reçus partout où ils vont, comme si de rien n'était. Et c'est nous, les victimes, qui sommes culpabilisées, parce que nous refusons d'oublier. Parce qu'il n'y a pas de réconciliation possible avec des gens qui refusent de reconnaître leurs torts. A ce propos, comment expliquer et comment accepter l'hommage public rendu à Franck Romain par sa fille sans qu'aucune organisation de défense des droits humains ne monte au créneau. Quelle indécence ! Ce qui me permet aujourd'hui d'affirmer qu'il y a trois sortes d'enfants de tortionnaires. Ceux qui, affligés par la honte, demeurent dans le silence toute leur vie. Ceux qui, tels ces enfants de militaires argentins récemment ou ceux de nazis allemands dans les années 60 et 70, renient publiquement leurs parents et prennent le côté des victimes innocentes. Et puis, il y a la fille de Frank Romain qui vient d'inaugurer à elle seule un troisième genre : ceux qui sont fiers de leurs parents tortionnaires et le revendiquent haut et fort.

Là, nous sommes au-delà du déni ; il s'agit bien de fierté consciemment revendiquée. « *Mon père, dit-elle, est un modèle pour la nation* ». Un modèle. Alors vite, que l'on enseigne dans les écoles à torturer comme Franck Romain, à tuer des civils comme Franck Romain, à achever comme Franck Romain, à fabriquer des orphelins comme Franck Romain, à voler et mentir

comme Franck Romain. Un modèle pour la nation. C'est écrit noir sur blanc. Et il ne s'est trouvé aucun éditorialiste, aucun journaliste, aucun écrivain, aucune de ces plumes qui prétendent être les consciences de la nation pour condamner cela ou au moins s'en étonner. Sauf la Fondation Devoir De Mémoire-Haïti. Dans quel état de décrépitude absolue sommes-nous tombés ? Ou peut-être ne sommes-nous jamais « tombés » mais est-ce bien là notre état permanent, notre culture, qui fait que la victime a tort et que le bourreau, puisqu'il est puissant, est encensé et jamais, jamais jugé. Sommes-nous cela, une société sans inhibitions ? Alors oui, dans cette situation d'absence totale de stigmatisation des assassins et d'impunité totale, Mme. Romain peut-elle épancher sa haine infinie des victimes et de leur souffrance. Quand donc parviendrons nous dans ce pays à identifier les bourreaux et les consorts sans peur ; à les nommer sans trembler ; à les localiser sans gêne ; à les stigmatiser sans culpabilité et à les juger sans tabous ?

Et c'est là l'importance du travail de mémoire que nous faisons : pour empêcher l'oubli ; pour dire la vérité ; pour dénoncer le déni ; pour former et instruire les générations futures pour que jamais, jamais, elles n'aient à connaître la violence d'état et la barbarie qu'elle entraîne.

À défaut d'oubli et de pardon, la société haïtienne offre aux bourreaux l'indifférence à la souffrance de l'autre, la banalisation du crime. C'est là sans doute le plus grand danger qui nous guette, en tant que pays, en tant que nation. L'indifférence à l'autre contribue à l'égoïsme et la banalisation du mal, encourage l'impunité.

La pratique du devoir de mémoire n'a, en fin de compte, qu'un seul et unique but : comprendre ce qui s'est passé pour que cela ne se reproduise plus jamais. On le voit, le devoir de mémoire est un long processus qui normalement devrait engager la nation entière et qui devrait contribuer à nous réapproprier toute notre histoire. Il va de soi que nous ne pouvons pas faire ce travail seuls. Cette recherche de la vérité pour la justice et la réconciliation est un appel à la conscience citoyenne. Jamais, plus jamais nous ne devons revivre ce cauchemar et toujours dans nos cœurs et dans nos villes, nous honorerons la mémoire de nos chers disparus, nos honorerons le sacrifice de nos héros et de nos martyrs.

Par ma voix, la Fondation Devoir De Mémoire-Haïti, interpelle les autorités de l'Etat pour qu'elles aient le courage d'assumer enfin et pleinement les devoirs qui sont les leurs : conserver les archives et autres éléments de preuve se rapportant aux violations des droits humains ; reconnaître publiquement ces violences d'état ; contribuer à faire connaître ces violations et ces crimes odieux ; créer un climat propice à l'établissement d'une justice pour tous ; ériger des sites mémorielles sur tout le territoire.

Le temps des beaux discours et des palabres infinis est arrivé. Il est temps de prendre en main notre destin ; il est temps de réconcilier la nation avec elle-même ; il est plus que temps d'en finir avec ce règne permanent de l'impunité. Il est temps que l'état joue son rôle et assume ses responsabilités. Le temps de l'action est arrivé pour une Haïti soudée autour de son histoire, de sa mémoire pour un bien meilleur avenir.

Marie-Marguerite B. Clérié
Présidente de la Fondation
Devoir de Mémoire-Haïti
Port- au- Prince / Haïti
Hôtel Oasis
27 septembre 2017

Devoir de Mémoire Haïti, Pétiion-Ville, Haïti
(509) 4378-2056/ 3661-8013 *devoirdememoire-haiti@gmail.com*

DES FLÈCHES DÉCOCHÉES CONTRE LA CORRUPTION

Discours du bâtonnier de Port-au-Prince le jour de la réouverture des tribunaux

Suite de la page 6

dans sa sphère d'action, parce que des avocats sont aussi dénoncés d'être des corrompus. A leur égard, il n'y aura aucune complaisance, car, somme toute, leur comportement ternit la réputation et l'image de la profession.

Durant l'année judiciaire 2014-2015, le nombre de plaintes contre des avocats se chiffrait à 101. Grâce à la politique menée pour changer la perception de corrompus dans nos rangs, pour l'année 2016-2017, le nombre de plaintes a chuté à 61.

90 % de ces plaintes concernent le détournement des avoirs des clients. Pour mettre un terme définitivement à ce genre de pratique, dans la nouvelle loi sur la profession d'avocat, qui sera remise à l'exécutif au cours du 1er trimestre 2018, sera introduite la Caisse des règlements pécuniaires des avocats centralisée dans un fonds unique sous la direction du conseil de l'ordre dont dépend l'avocat.

En outre, des décisions disciplinaires sont prononcées à l'encontre de certains avocats. J'annonce au nom du conseil de discipline que trois (3) décisions dont deux (2) suspensions et une (1) radiation seront notifiées aux concernés. Il est prévu que le conseil de discipline rende mensuellement une décision, parce que la corruption se nourrit également de l'impunité.

Mais il existe aussi des cas de corruption plus sournois impliquant conjointement des magistrats et des avocats. Des magistrats sont pratiquement des salariés de certains cabinets d'avocats. Des magistrats reçoivent des clients et entendent aussi leurs dossiers. Pour lutter contre ce genre de corruption, une approche combinée entre le CSPJ et les barreaux s'avère capitale.

L'objectif du barreau est de changer significativement la perception de corruption des avocats.

Je profite de ce prétoire pour annoncer que le barreau de Port-au-Prince cherche à développer un partenariat avec des universités privées et publiques pour lancer une chaire de recherche sur la corruption dans la justice. Les recommandations qui seront faites pourront aider les autorités publiques à prendre les décisions qui s'imposent. La lutte contre la corruption doit être frontale, sans quartier, sans répit et sans des positions démagogiques. Pour ce partenariat, le barreau de Port-au-Prince dispose d'une enveloppe de vingt-cinq mille dollars américains (\$25 000.00) et invite d'autres secteurs et bailleurs de fonds qui s'investissent pour des réponses rationnelles et efficaces contre la corruption à l'accompagner dans cette entreprise. Partout ailleurs, l'université joue un rôle fondamental dans l'avenir des sociétés et les études qu'elle publie sur les problématiques sociétales constituent des références sûres en vue de réformer les institutions publiques.

La task force mise en place entre le président du CSPJ, le ministre de la Justice et de la Sécurité publique, le président des commissions Justice du

Sénat et de la Chambre des députés ainsi que du président de la Fédération des barreaux d'Haïti a l'obligation d'annoncer des mesures à adopter pour un changement réel du système.

Le dysfonctionnement de la justice reste un problème de gouvernance, de complaisance, de manque d'objectivité dans le recrutement des magistrats et d'absence de sanction disciplinaire.

Par ailleurs, au niveau du pouvoir judiciaire, la Cour de cassation, se situant en aval, représente le dernier bastion dans le contrôle de la norme juridique et de la production du droit. Aussi le Parlement et le pouvoir exécutif prendront-ils toutes les dispositions pour que les juges qui seront appelés à compléter la plus haute juridiction soient respectés et considérés tant par leur compétence en droit que par leur moralité. Soulignons à cet effet que les arrêts de la Cour de cassation d'autrefois étaient des chefs-d'œuvre littéraires et juridiques. Les magistrats haïtiens pouvaient siéger dans les juridictions suprêmes de n'importe quel pays.

La même prudence reste de rigueur quant au choix du Protecteur du citoyen. Ce personnage appelé Ombudsman dans les pays nordiques revêt, dans le pays qui le choisit, la stature d'un notable, d'une personne de bonne renommée et respectée. Nous formulons le souhait que l'exécutif démontre à la société haïtienne et au monde que ces choix diffèrent de ceux qu'on a vu dans un passé récent notamment dans la diplomatie, et qui font de nous la risée des élites civilisées.

A présent, je souhaiterais interpellé les pouvoirs publics, notamment le Parlement et le pouvoir exécutif sur la réforme amorcée du code pénal et du code de procédure pénale. Les barreaux d'Haïti estiment que la réforme ne répond pas aux préoccupations d'une justice pénale exprimée pendant les trois (3) décennies qui viennent de s'achever. Pratiquement, tous les États de la région, notamment de la Caraïbe, des Amériques centrale et du Sud ont eu des réformes. Aujourd'hui, les résultats sont visibles: des procès contre la corruption se déroulent un peu partout, un taux de détention préventive raisonnable est accusé, une perception d'impunité est en net recul.

Les codes proposés se situent en deçà des diagnostics réalisés entre 1995 et 2000. Au niveau de la réflexion, le pays n'avait rien à envier aux États de la sous-région. Pourtant, aujourd'hui non seulement nous accusons un retard considérable par rapport à eux, mais encore nous sommes dans la dynamique de reproduire la même erreur fatale qui a été commise sous le président Jean-Pierre Boyer en 1835 et qui nous a valu une justice pénale inefficace, excluante, corrompue et responsable dans une large mesure du retard économique de notre pays.

Le barreau de Port-au-Prince a commandé une étude déjà acheminée au parlement et qui sera prochainement publiée dans la revue du barreau «La Baso-

che». Ne commettons plus cette erreur! Ne reprenons pas les codes français! Les sociétés française et haïtienne ne sont pas les mêmes. Nous concédons que dans une approche comparée, les codes français peuvent être visités. Nous aurions pu nous inspirer de certaines institutions judiciaires françaises, américaines, béninoises ou autres. Néanmoins, il ne saurait être question de reproduire la méthodologie utilisée sous la présidence de Jean-Pierre Boyer.

Je requiers des parlementaires et des membres du pouvoir exécutif de résister aux pressions éventuelles de la communauté internationale et surtout des bailleurs de fonds qui, pour des objectifs de bilan, sont peu regardants de l'avenir. Ce qui compte pour eux, ce sont des réalisations et pas toujours des résultats pérennes.

Revenons à la bonne gouvernance, le pouvoir exécutif depuis quelque temps se trouve en proie à des contestations relatives au budget qui s'applique depuis le 1er octobre 2017. Il y a un constat auquel n'échappe guère notre société, les citoyens et citoyennes du monde n'aiment pas payer d'impôt. Donc, la contestation en elle-même n'a rien d'étonnant.

Toutefois, dans notre cas, nous nous demandons dans quel État de droit sommes-nous? Sans doute, un État de droit sui generis qui n'a de correspondance nulle part, avec des lois budgétaires de durée annuelle qui abroge des lois sur des impôts qui s'inscrivent dans la durée, et un memorandum ministériel qui neutralise les effets de la loi.

En outre, le budget intervient dans le contexte du scandale des fonds

PétoCaribe et une augmentation du service de la dette. Faut-il faire supporter le poids de la dette aux citoyens alors qu'existent des suspicions de détournement contre les ordonnateurs sous l'administration des anciens présidents de feu René Préval et Joseph Michel Martelly?

Concernant la répartition des postes budgétaires, une chose dérange dans le budget: on ne voit pas comment, au regard de qui ce est alloué à l'investissement, un tel budget peut amener à la croissance économique et à la création de richesse. Il n'est pas trop tard de rectifier le tir. A travers les consultations en cours avec de nombreux secteurs notamment le CSPJ, il est souhaitable que l'exécutif ne perde pas de vue qu'une réaffectation est indispensable et qu'elle doit aussi se matérialiser soit par un budget rectificatif, soit par la modifications de dispositions d'ordre fiscal et non par des mémorandums ministériels.

De plus, dans le but de faire mentir ceux qui affirment que payer des impôts revient à garnir la poche de ceux qui vident les caisses de l'État, une gestion transparente et efficiente des fonds publics se révèle indispensable et des poursuites contre ceux qui ont spolié les fonds PétoCaribe, deviennent un impératif. A ce propos, le Parlement, au lieu de se livrer en

spectacle à la curiosité publique, gagnerait mieux à se constituer en Haute Cour de Justice pour statuer sur le sort de ceux qui dépendent de sa compétence, et la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif à se prononcer sur les autres fonctionnaires de manière à ce que la justice de droit commun intervenant au bout du tunnel puisse faire son travail.

Les poursuites engagées de manière fantaisiste par l'ancien commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Port-au-Prince, Danton Léger, n'auront d'autre effet que d'assurer l'impunité des auteurs et complices. Car, au demeurant, ils seront mis hors de cause soit par une cour d'appel ou la Cour de cassation pour vice de procédure et aucune poursuite ne sera plus possible au regard de l'exception de la chose jugée.

A ce stade, il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'Haïti en 1904, sous la présidence de Nord Alexis, un procès remarquable contre la corruption avait été organisé. La procédure applicable en cette matière avait été suivie scrupuleusement. La performance de la justice haïtienne nous a valu l'admiration tant des dignitaires français que des dirigeants américains. Et pour la petite histoire, tous les condamnés y compris ceux par contumace avaient remboursés l'État jusqu'au dernier centime. C'était à une époque où la décence était proverbiale pour nos dirigeants et voler les fonds publics réprouvés par la société. Les voleurs ne fréquentaient pas les honnêtes gens et ces derniers les fuyaient comme la peste.

Un autre sujet de préoccupation mérite d'être agité, car la stabilité du pays et le progrès économique et social en sont tributaires. Il s'agit de la formation du Conseil électoral permanent. L'histoire retiendra le nom du premier mandataire de la nation dans la mesure où il aurait à l'esprit que l'avenir de la société dépend du choix des personnes appelées à animer le CEP. Les premiers signaux qui résultent des inscriptions tant au Parlement qu'au CSPJ inquiètent.

Aucune éthique n'a été prise en considération. Tous les candidats se trouvent-ils sur un pied d'égalité? Les noms qui seront sélectionnés et proposés permettront aux observateurs d'avoir un début de réponse à cette question.

Le Président de la République est à un carrefour important de notre histoire. Il lui appartient de jouer pleinement son rôle de garant de la stabilité des institutions pour le bien-être du pays et la construction de l'État de droit. «Un homme politique pense aux élections à venir, un homme d'État pense aux générations futures», dit-on. Le barreau de Port-au-Prince souhaiterait voir dans le Président un homme d'État au moment de prendre les décisions essentielles engageant le futur des citoyens. Un homme d'État dans ce contexte est une personne qui n'est guidée que par l'intérêt de la nation.

Je terminerai ces propos de circonstance sur deux événements pour la justice et le pays: le bicentenaire de la Cour de

cassation en ce mois d'octobre et le 32e Congrès de la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (CIB) qu'organise le barreau de Port-au-Prince du 6 au 9 décembre 2017.

Ces deux événements, loin d'être festifs, doivent être des leviers pour projeter une autre image du pays dans son ensemble et une occasion pour la justice de redorer son blason. Des personnages illustres seront dans nos murs. La Cour de cassation en fera sans doute son bilan de ces deux siècles d'existence, elle gagnera en prestige et en considération sociale en élançant un projet clair prenant en compte les besoins de la justice et sa capacité à faire de l'appareil judiciaire un prisme vers lequel s'orientent toutes les parties en désaccord. A cet égard, le barreau de Port-au-Prince, par mon organe, souhaite à la Cour de cassation longue vie.

Quant au barreau de Port-au-Prince, nous nous sommes engagés dans un vaste projet de modernisation sur dix (10) ans afin d'être plus utile à la société et de mieux protéger les intérêts de la profession.

Toutes les forces vives du pays sont conviées à accompagner la Cour de cassation et le barreau de Port-au-Prince afin que ces deux événements soient une réussite.

Enfin, en ma double qualité de bâtonnier de l'ordre des avocats de Port-au-Prince ainsi que de président de la Fédération des barreaux d'Haïti, je m'adresse aux acteurs judiciaires et aux avocats en vous disant que si votre désir ardent est que l'année soit couronnée de succès, je vous exhorte à vous mettre au travail, aux études, à renoncer à la paresse et à la corruption. A être respectueux des règles de droit et à alimenter votre conscience par la vertu cardinale et que la justice soit effectivement une valeur pour le développement intégral et effectif de la société haïtienne; alors, l'année prochaine, nous nous retrouverons ici dans cette salle pour des satisfecit et des congratulations.

Je vous remercie de votre attention.

Stanley Gaston, Bâtonnier de l'ordre des avocats de Port-au-Prince Président de la Fédération des barreaux d'Haïti Cour de cassation, le 2 octobre 2017





La revalorisation des œuvres musicales : Un moyen de survie du genre compas direct

Par Robert Noël

Tout comme un artiste, une œuvre musicale ne meurt jamais. Cependant, elle peut perdre de sa popularité et même de son essence, à travers le temps, si elle n'est pas revalorisée après une période de succès. Aujourd'hui, on constate l'affaiblissement évident et rapide des œuvres des groupes musicaux haïtiens. C'est ce qui explique l'inopportunité d'attribuer l'épithète de « classiques » aux chansons qu'offrent les orchestres d'aujourd'hui.



Klass en spectacle.

d'hui.

Pour traiter une œuvre musicale de « classique », il faut tenir compte de son long impact et effet sur la société qui la reçoit. C'est donc une création pour la postérité. Qu'on ne s'étonne pas si un groupe musical, après deux ou trois ans d'existence, attribue l'épithète « classique » à une de



Super Jazz des Jeunes.

blie jamais.

Dans le même ordre d'idées, il faut éviter de confondre un morceau-compas « classique » avec un magnum opus, qui signifie le plus grand chef-d'œuvre d'un artiste ou d'un groupe musical. Par exemple, le disque « Message » du Skah-Shah est le Magnum Opus de cette formation musicale. Cela paraît logique à tous ceux qui ont une connaissance de l'art leur permettant de comprendre et d'évaluer l'approche musicale, les arrangements de cuivre et l'application directe des notions fondamentales de la musique dans cette œuvre du Skah-Shah, par exemple. On remarque qu'aujourd'hui le succès d'un album compas direct ne va pas au-delà d'un an ou deux. Après une telle durée, on oublie déjà les compositions qui ont fait le succès d'un groupe musical.

Si on remonte le cours de l'histoire de la musique populaire haïtienne, on découvrira les clas-

pertoire de l'Ensemble Wébert Sicot, on note des classiques tels que « Catalina », « Minouche », « Machann poul », etc. A se rappeler que les œuvres qualifiées de « classiques » sont intemporelles.

Pour parler d'œuvre compas « classique », on peut, par exemple, citer aussi les chansons « Haïti », « Message », « Loving You », « Sentiment », « Zanmi », « This



Les musiciens de Klass prient avant de commencer leur spectacle

Is It », « Mèsi Dieu », « Yahvé » du groupe Skah-Shah. On ne saurait oublier les « classiques » de Tabou Combo, tels que « New York City », « Bon Anniversaire », « Konpa m se pa m », « Light Is Coming Your Way », etc. Les compas « classiques » des Shleu Shleu s'intitulent « Moun damou », « Maille », « Dans la vie », « Solange », « Bel Ti Machann », « Caroline », « Boutillier », « St Valentin », etc.

Voyage aller-simple à travers un nouveau monde musical

On est unanime à reconnaître que les groupes musicaux comme Klass, Nu Look, Zenglen, Disip, Djakout, T-Vice, Mass Compas, Harmonik, Kreyòl La, Gabel et bien d'autres, ont produit des chansons de bonne facture, on dirait même des chefs-d'œuvre. Mais si, par exemple, quinze à vingt ans plus tard, on n'arrive pas



Les Shleu Shleu de Dada Jacaman a ses debuts

à se rappeler de ces chansons, qui, dans un temps, avaient marqué et retenu l'attention des consommateurs de compas direct, il sera logiquement impossible de leur attribuer l'épithète de « classiques ».

Le morceau « Qu'est-ce que la vie » des Frères Dejean a aussi transcendé le temps. Donc, il s'agit d'un « classique » dans le monde compas direct. Cela est si vrai que le groupe Klass, qui vient de célébrer ses cinq ans d'existence, avait jugé bon de faire une excellente reprise de cette chanson. Le morceau « M ap marye » gravé sur le nouveau disque de Klass jouit d'une popularité

incroyable. Malgré sa popularité, « M ap marye » n'est pas un « classique ». De même, le morceau « Until When » de Nu Look n'a pas le statut de « classique ».

Le cas ne diffère pas pour « Cheri benyen m » et « Incroyable » du groupe Harmonik. Ce sont toutes des chansons très populaires, mais pas des « classiques ». Si ces musiciens ont la grosse tête et se laissent mener par leur ego, ils peuvent croire autrement. Le libre arbitre le leur permet. Mais fous qui y croiront, puisque le principe veut qu'un « classique » transcende le temps. Les animateurs de radio sont obligés de présenter des émissions « retro » pour permettre aux jeunes de découvrir les classiques qui ont marqué la jeunesse de leurs parents. Ainsi, ils apporteront un nouveau souffle de vie aux anciennes œuvres des artistes.

Les chansons « Rezilta » de Zenglen, « Fè l vini avan » de Klass, « Confirmation » de Nu Look, ne sont plus diffusées à la radio. Le plus grand problème qui



Le Tabou Combo original.

cause l'impopularité de la musique compas direct sur les ondes est la pratique de la PAYOLA des animateurs haïtiens, en d'autres termes de la corruption. Ils n'établissent pas la différence entre « Promotion » et « Information ». Il faut revaloriser les œuvres des groupes musicaux qui évoluent actuellement sur la scène HMI. Autrement, leurs œuvres seront naturellement oubliées dans quel-

ques années et on ne pourra jamais parler de « classique » quand on fait référence à ces groupes.

Comment expliquer la transcendence du temps et de l'espace, après plus de quatre décennies, des œuvres du Jazz des Jeunes, de Septentrional, de Tropicana, des Shleu-Shleu, du Tabou Combo, des Fantaisistes de Carrefour, des Ambassadeurs, du Bossa Combo,



Ensemble Nemours Jean Baptiste.

des Difficiles de Pétiou-Ville, de D.P Express, du Scorpio, du Skah-Shah # 1, etc. Espérant la participation de tous dans le processus de la grande rénovation



Super Ensemble Webert Sicot.

culturelle haïtienne, on souhaite creuser un tombeau pour enterrer la division, qui empêche le développement et l'avancement de la culture haïtienne, du compas direct en particulier. La revalorisation des œuvres musicales pourra garantir la survie du compas direct, si un effort collectif est considéré.

robertnoel22@yahoo.com



Shleu Shleu.

ses chansons. Le rêve peut bien être une réalité pour certains.

Un chef-d'œuvre peut ne pas être un classique

On confond souvent les termes dans le domaine musical, voire qu'on les substitue parfois. Une œuvre musicale peut bien être un chef-d'œuvre, et non un compas « classique ». Il faut toutefois souligner qu'un « classique » transcende le temps, l'espace et les modes. Il bénéficie de la reconnaissance durable dans la société où il est reçu. Donc, un « classique » désigne toute œuvre que le public apprécie et valorise indéfiniment. C'est une référence musicale. Dès qu'on dit référence, on tombe dans le domaine du passé. Ne serait-il pas correct de dire qu'un (compas) « classique » n'a pas de date d'expiration, donc on ne l'ou-

siques du Jazz des Jeunes, tels que : « Fleur de mai », « A l'ombre des palmiers en fleurs », « 1^{er} Janvier », « Fannm Saint Marc », « Comme Jadis », « En Vacances », « Machann Kasav », « Manman », etc. Ce serait une erreur de ne pas mentionner quelques classiques de l'Ensemble Nemours Jean-Baptiste, tels que « Ti Carole », « Compas Cabane Choucounne », « Ginou », « Infidélité », etc. Quand on révisé le ré-



Skah Shah des grands jours de gloire.

ces », « Machann Kasav », « Manman », etc. Ce serait une erreur de ne pas mentionner quelques classiques de l'Ensemble Nemours Jean-Baptiste, tels que « Ti Carole », « Compas Cabane Choucounne », « Ginou », « Infidélité », etc. Quand on révisé le ré-

FLASH! FLASH!



**Solisyon Oganik
Pou Fam ak
Gason ki gen
Pwoblèm Sex.**

KANPE RÊD

RELE CHAM SALOMON (HERB/NUTR.) TEL: 347. 933-9873
EMAIL: cbseafbkc@yahoo.com